

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats semestriels 2023



#### Sommaire



Chiffres clés .....	3
Compte de résultat consolidé .....	5
État du résultat global .....	6
État consolidé de la situation financière .....	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés .....	8
Tableau de variation des capitaux propres consolidés .....	9

#### Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

NOTE 1	Principes généraux .....	10	NOTE 9	Informations relatives à la gestion des risques financiers .....	41
NOTE 2	Faits marquants .....	13	NOTE 10	Autres produits et charges opérationnels .....	52
NOTE 3	Périmètre de consolidation .....	16	NOTE 11	Impôts sur les résultats .....	53
NOTE 4	Éléments courants de l'activité opérationnelle .....	17	NOTE 12	Trésorerie et flux de trésorerie .....	55
NOTE 5	Avantages au personnel .....	30	NOTE 13	Informations relatives aux parties liées .....	59
NOTE 6	Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement .....	33	NOTE 14	Engagements hors bilan .....	60
NOTE 7	Capitaux propres et résultat par action .....	37	NOTE 15	Passifs éventuels .....	62
NOTE 8	Autres provisions et autres passifs non courants .....	39	NOTE 16	Évènements postérieurs à la clôture .....	63



## Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

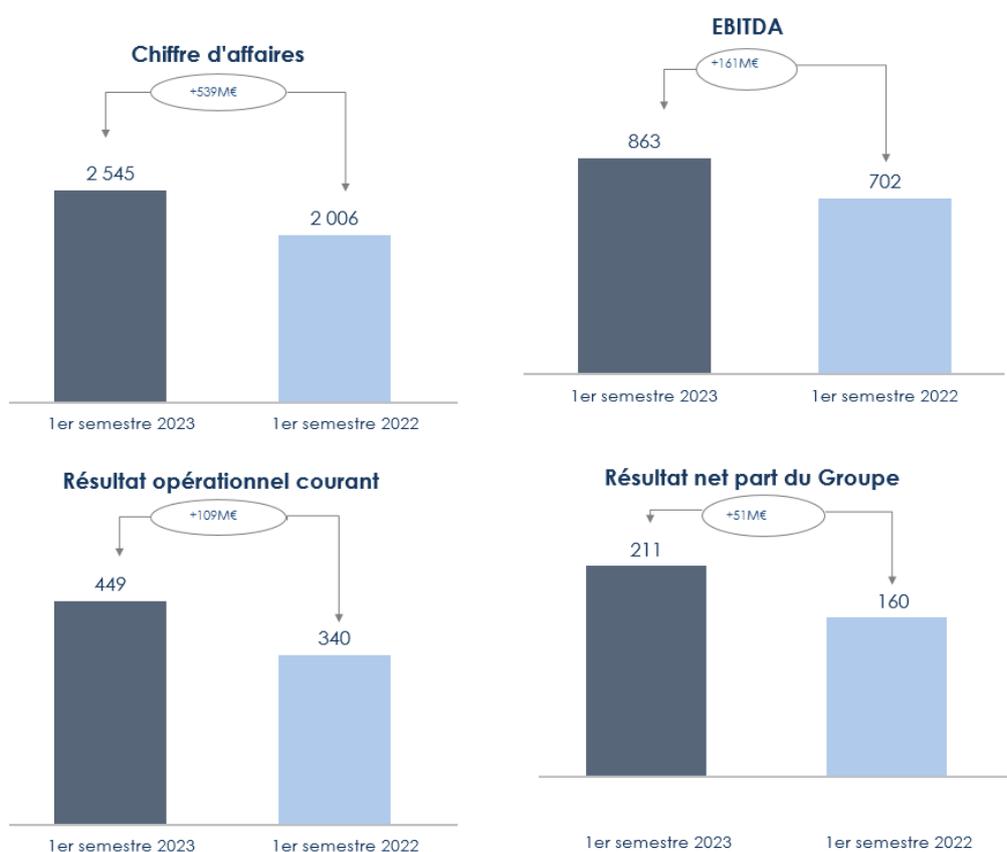
### Chiffres clés

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	4	<b>2 545</b>	<b>2 006</b>
<b>EBITDA</b>		<b>863</b>	<b>702</b>
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		33,9%	35%
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>449</b>	<b>340</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>444</b>	<b>348</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>211</b>	<b>160</b>
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>		<b>816</b>	<b>609</b>
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	12	(81)	(397)
Investissement corporels, incorporels et de placement	12	(353)	(270)

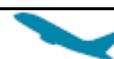
(en millions d'euros)	Notes	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
<b>Capitaux propres</b>	7	<b>4 771</b>	<b>4 855</b>
<b>Endettement financier net*</b>	9	<b>8 089</b>	<b>7 440</b>
Gearing*		170%	153%
Ratio Dette financière nette/EBITDA*		4,34	4,37

\* Cf. Note 9.4.2 - Ebitda calculé sur 12 mois glissants



## Glossaire

- ◆ **Le Chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le Résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels (hors écart d'acquisition), de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint. Cette ligne du compte de résultat inclut également les résultats de cession des titres de sociétés mises en équivalence ainsi que les réévaluations à la juste valeur des quotes-parts conservées en cas de perte d'influence notable.
- ◆ **Le Résultat opérationnel** est constitué du Résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels considérés comme non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de dépréciation d'écart d'acquisition, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **Le résultat net des activités non-poursuivies**, conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes dont le Groupe s'est séparé (arrêt d'activité) ou qui sont qualifiées d'activités abandonnées.
- ◆ **La Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires).
- ◆ **Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.
- ◆ **Les Intérêts minoritaires** sont les participations ne donnant pas le contrôle. En tant qu'élément des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux Propres Part du Groupe (capitaux propres des propriétaires de la société mère)
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux passifs courants regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.



## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4</b>	<b>2 545</b>	<b>2 006</b>
Autres produits opérationnels courants	4	53	30
Achats consommés	4	(402)	(309)
Charges de personnel	5	(496)	(384)
Autres charges opérationnelles courantes	4	(831)	(675)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4 & 8	(6)	34
<b>EBITDA</b>		<b>863</b>	<b>702</b>
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		33,9%	35%
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	6	(396)	(356)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	4	(18)	(6)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>449</b>	<b>340</b>
Autres produits et charges opérationnels	10	(5)	8
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>444</b>	<b>348</b>
Produits financiers		378	169
Charges financières		(517)	(290)
<b>Résultat financier</b>	<b>9</b>	<b>(139)</b>	<b>(121)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>305</b>	<b>227</b>
Impôts sur les résultats	11	(110)	(59)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>195</b>	<b>168</b>
Résultat net des activités non poursuivies		(1)	(1)
<b>Résultat net</b>		<b>194</b>	<b>167</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>211</b>	<b>160</b>
Résultat net part des intérêts minoritaires		(17)	7
<b>Résultat net par action part du Groupe</b>			
Résultat de base par action (en euros)	7	2,14	1,62
Résultat dilué par action (en euros)	7	2,14	1,62
<b>Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe</b>			
Résultat de base par action (en euros)	7	2,14	1,62
Résultat dilué par action (en euros)	7	2,14	1,62

## État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Résultat net</b>		<b>194</b>	<b>167</b>
<b>Autres éléments de résultat global pour la période :</b>			
Ecart de conversion	7.1	(21)	82
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entités intégrées globalement	7.1	3	11
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	7.1	7	17
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs		(1)	57
Impôt sur éléments ci-dessus		1	(9)
Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt		(16)	(18)
<b>Éléments recyclables en résultat</b>		<b>(27)</b>	<b>140</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées		(6)	70
Impôt sur éléments ci-dessus		1	(18)
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées		(7)	(3)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>		<b>(12)</b>	<b>49</b>
<b>Résultat global total pour la période</b>		<b>155</b>	<b>356</b>
Part des intérêts minoritaires		(34)	84
Part du Groupe		189	272



## État consolidé de la situation financière

### Actifs

(en millions d'euros)	Notes	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	6	2 915	3 004
Immobilisations corporelles	6	8 342	8 253
Immeubles de placement	6	616	621
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	1 774	1 879
Autres actifs financiers non courants	9	1 215	668
Actifs d'impôt différé	11	34	42
<b>Actifs non courants</b>		<b>14 896</b>	<b>14 467</b>
Stocks	4	127	133
Actifs sur contrats		-	4
Clients et comptes rattachés	4	1 113	938
Autres créances et charges constatées d'avance	4	382	307
Autres actifs financiers courants	9	207	237
Actifs d'impôt exigible	11	31	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 251	2 631
<b>Actifs courants</b>		<b>4 111</b>	<b>4 371</b>
Actifs détenus en vue de la vente	3	43	7
<b>Total des actifs</b>		<b>19 050</b>	<b>18 845</b>

### Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Notes	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Actions propres		(38)	(40)
Résultats non distribués		3 385	3 408
Autres éléments de capitaux propres		(205)	(183)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>3 982</b>	<b>4 025</b>
Intérêts minoritaires		789	830
<b>Total des capitaux propres</b>	7	<b>4 771</b>	<b>4 855</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	9	8 365	8 763
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	5	401	386
Autres provisions non courantes	8	57	56
Passifs d'impôt différé	11	431	433
Autres passifs non courants	8	782	960
<b>Passifs non courants</b>		<b>10 036</b>	<b>10 598</b>
Passifs sur contrats		2	2
Fournisseurs et comptes rattachés	4	822	909
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	1 350	1 171
Emprunts et dettes financières à court terme	9	2 016	1 233
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	5	29	56
Autres provisions courantes	8	12	6
Passifs d'impôt exigible	11	12	15
<b>Passifs courants</b>		<b>4 243</b>	<b>3 392</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>19 050</b>	<b>18 845</b>

Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>444</b>	<b>348</b>
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	12	393	244
Charges financières nettes hors coût de l'endettement		(21)	17
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>		<b>816</b>	<b>609</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	12	<b>(106)</b>	<b>22</b>
Impôts sur le résultat payés		(28)	(11)
Flux relatifs aux activités non poursuivies		(1)	1
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>681</b>	<b>621</b>
Investissement corporels, incorporels et de placement	12	(353)	(270)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		(38)	(104)
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	12	(81)	(397)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	12	10	11
Variation des autres actifs financiers		(472)	(18)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		2	4
Produits provenant des cessions de participations non consolidées		92	-
Dividendes reçus	12	61	10
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>		<b>(779)</b>	<b>(764)</b>
Encaissements provenant des emprunts à long terme	9	306	340
Remboursement des emprunts à long terme	9	(134)	(564)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(10)	(10)
Subventions reçues au cours de la période		2	10
Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres		-	(2)
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres		(1)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(309)	-
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales		(8)	(7)
Variation des autres passifs financiers		1	12
Intérêts payés		(162)	(174)
Intérêts reçus		38	(2)
Flux relatifs aux activités non poursuivies		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(277)</b>	<b>(397)</b>
Incidences des variations de cours des devises		(6)	8
<b>Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>		<b>(381)</b>	<b>(532)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		2 630	2 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	12	2 249	1 846
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		2 251	1 847
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(2)	(1)

Flux d'investissement : 331 millions d'euros sur le projet de fusion Gil & GAL en Inde  
 Flux de financement : 309 millions de distribution de dividendes

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Endettement financier net en début de période</b>		<b>7 440</b>	<b>8 011</b>
Variation de la trésorerie		392	532
(Emission)/remboursement d'emprunts		162	(234)
Autres variations		95	-
<i>dont (dettes)/excédents repris lors de regroupement d'entreprises</i>		2	1
<b>Variation de l'endettement financier net</b>		<b>649</b>	<b>298</b>
<b>Endettement financier net en fin de période</b>		<b>8 089</b>	<b>8 309</b>



## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions	(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
		98 960 602	<b>Situation au 01/01/2022</b>	297	543	(1)	2 936	(259)	3 516
	Résultat net	-	-	-	160	-	160	7	167
	Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	112	112	77	189
	<b>Résultat global - 1er semestre 2022</b>	-	-	-	160	112	272	84	356
	Dividendes	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
	Autres variations *	-	-	-	(53)	52	(1)	25	24
98 960 602	<b>Situation au 30/06/2022</b>	297	543	(1)	3 043	(95)	3 787	762	4 549
98 960 602	<b>Situation au 01/01/2023</b>	297	543	(40)	3 408	(183)	4 025	830	4 855
	Résultat net	-	-	-	211	-	211	(17)	194
	Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	(22)	(22)	(17)	(39)
	<b>Résultat global - 1er semestre 2023</b>	-	-	-	211	(22)	189	(34)	155
	Mouvements sur actions propres	-	-	2	-	-	2	-	2
	Dividendes	-	-	-	(309)	-	(309)	(8)	(317)
	Variation de périmètre	-	-	-	75	-	75	-	75
98 960 602	<b>Situation au 30/06/2023</b>	297	543	(38)	3 385	(205)	3 982	789	4 771

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.

\* Principalement reclassement de réserves de conversion à report à nouveau.

\*\* Correspond aux impacts des transactions avec les minoritaires de 49% et 50% d'Extime Duty Free Paris et Extime Media pour 74 millions d'euros.

## NOTE 1 Principes généraux

### 1.1 Bases de préparation des comptes

#### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 Juin 2023 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris SA sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-après à la note 1.3.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 30 Juin 2023, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date. S'agissant des états financiers de GMR Airports Ltd clôturés au 31 mars, conformément à IAS 28.33-34, le Groupe retient la situation à cette date et prend en compte les effets significatifs entre cette clôture et le 30 juin.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2023.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

#### Saisonnalité

L'activité des principaux segments en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant du Groupe est en général soumise à des effets de saisonnalité, en particulier :

- Les Activités aéronautiques qui suivent notamment l'évolution du trafic passager dont le pic d'activité se situe entre les mois de mai et de septembre, et
- Les Commerces & services qui suivent également l'évolution du trafic passager mais aussi l'évolution de la dépense par passager dans les boutiques en aéroport qui est plus importante autour des fêtes de fin d'année.

#### Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et jugements sont réalisés sur la base de l'expérience passée, d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6) et des autres actifs non courants notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9) ;
- L'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- La qualification et l'évaluation des avantages au personnel (régimes de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi) (cf. note 5) ;
- L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2) ;
- L'évaluation des provisions pour risques et litiges (cf. note 8) ;
- L'évaluation des déficits fiscaux reportables non activés (cf. note 11) ;
- L'évaluation des créances (cf. note 4.4).

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement lorsque certaines problématiques comptables ne sont pas traitées de manière précise par les normes ou interprétations en vigueur.

Le Groupe a exercé son jugement notamment pour :

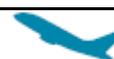
- Analyser et apprécier la nature du contrôle (cf. note 3.1) ;
- Déterminer si des accords contiennent des contrats de location (cf. note 6.2.1).

### 1.2 Politique environnementale

En 2022, le Groupe a déployé une politique environnementale, dont les marqueurs sont une ambition au-delà du périmètre de responsabilité directe, un élargissement au-delà de l'impact en exploitation (cycle de vie), et une logique inclusive avec les territoires. Cette politique environnementale porte sur 22 aéroports du Groupe ADP à travers le monde.

Les quatre axes stratégiques de cette politique sont les suivants :

- Tendre vers des opérations à impact zéro sur l'environnement, en visant par exemple la neutralité carbone avec compensation d'ici à 2030 pour l'ensemble des aéroports signataires ou bien en réduisant l'empreinte biodiversité sur notre chaîne de valeur.
- Participer activement à la transition environnementale dans le secteur de l'aviation et proposer notamment des solutions côté piste. Par exemple, Paris Aéroport dispose d'ores et déjà de l'arrivée des carburants alternatifs durables sur son territoire, agit pour leur plus grand déploiement et s'engage dans le développement de l'aviation à hydrogène pour permettre l'avènement d'une aviation décarbonée pour le milieu du siècle ;
- Promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales : en favorisant les circuits courts, en encourageant l'économie circulaire et en développant la production des ressources sur site (réseau de chaleur géothermique, panneaux solaires, valorisation des matériaux de construction, etc.) ;
- Réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement des activités



aéroportuaires (conception sobre, construction et rénovation bas carbone d'infrastructures et de bâtiments).

Parmi les engagements phares de cette nouvelle politique, l'ambition du Groupe est de devenir un territoire neutre en carbone à horizon 2050.

Le Groupe tient d'ores et déjà compte de ces objectifs environnementaux pour définir les investissements à venir ainsi que pour établir les estimations significatives et jugements ci-avant présentés dans l'établissement des états financiers.

Les équipes du Groupe ADP sont pleinement mobilisées pour mettre en œuvre "2025 Pioneers" la feuille de route stratégique 2022-2025 pour construire un modèle aéroportuaire durable. Pour les trois années à venir, et jusqu'en 2025, l'ambition du groupe est de construire le socle d'un nouveau modèle aéroportuaire orienté vers la durabilité et la performance, en phase avec les attentes sociétales et environnementales. La trajectoire et les objectifs financiers et extra-financiers fixés à horizon 2025 traduisent l'attention portée à la création de valeur pour toutes les parties-prenantes. Dans ce cadre, le groupe s'est engagé dans la démarche de définition et de validation de ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) par le SBTi (Science Based Target initiative), un programme conjoint du CDP, du Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF.

En 2022, le Groupe ADP a accéléré notamment sur la construction bas carbone, comme en attestent l'utilisation d'une structure composite et de béton recyclé pour les travaux sur la piste 1 de Paris-CDG, le réemploi de matériaux pour le réaménagement du Terminal 1, l'utilisation d'argile calcinée pour les travaux sur les accès à Paris-Orly, ou encore l'utilisation de machines électriques et à hydrogène sur des chantiers (travaux d'étanchéité des bassins de rétention à Paris-CDG).

A l'occasion du Paris Air Forum et du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris ayant eu lieu de 19 au 25 juin 2023, le Groupe ADP a annoncé la concrétisation de plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche active déployée par le groupe pour soutenir la décarbonation du secteur :

- Air Liquide et le Groupe ADP ont annoncé le 16 juin 2023 la création de « Hydrogen Airport », coentreprise d'ingénierie et de conseil spécialisée dans l'accompagnement des aéroports pour leurs projets d'intégration de l'hydrogène dans leurs infrastructures. Elle a débuté ses activités commerciales et son management a pris ses fonctions.
- Le Groupe ADP et Volocopter, aux côtés de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Région Ile-de-France, ont confirmé, dans un communiqué conjoint daté du 20 juin 2023, que l'ensemble des conditions sont réunies pour un lancement des premiers services de eVTOL (aéronefs électriques à décollage et atterrissage vertical) au-dessus du ciel francilien à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.
- Le Groupe ADP a annoncé le 21 juin 2023 s'être allié à six leaders de l'aviation régionale décarbonée pour accélérer l'arrivée avant 2030 d'aéronefs de 2 à 100 places à propulsion électrique ou hydrogène sur ses aérodromes et sur les aéroports de Paris-Le Bourget, Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle. Ces nouveaux appareils se préparent ainsi à décarboner les vols autour des aérodromes, et à assurer les lignes radiales et régionales, et les courts courriers en Europe.

### 1.3 Référentiel comptable

#### Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2023.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm)

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

#### Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et non appliqués par anticipation correspondent aux amendements suivants :

- ◆ IAS 1, Informations à fournir sur les méthodes comptables (adoptés par l'Europe en mars 2022). Ces amendements ont pour objectif d'aider les entités à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. Les entreprises doivent désormais fournir une information sur les méthodes comptables significatives plutôt que sur les principales méthodes comptables.
- ◆ Amendements à IAS 12 "Impôts sur le résultat" : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (adoptés par l'Europe en mars 2022). L'objectif des amendements est de réduire la diversité dans la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différés générés par les contrats de location et les obligations de démantèlement. En effet, les entreprises avaient jusqu'à présent une incertitude quant à la question de savoir si l'exemption de comptabilisation d'impôts différés s'appliquait à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement, des transactions pour lesquelles les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif. Les amendements viennent préciser que l'exemption ne s'applique pas et que les entreprises sont tenues de comptabiliser l'impôt différé sur ces transactions.
- ◆ Amendements à IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" (adoptés par l'UE en mars 2022) visant à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Ces amendements prévoient une nouvelle définition d'une estimation comptable ainsi que des nouveaux exemples d'estimations comptables.

Ces amendements mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

#### Normes, amendements et interprétations en cours d'adoption ou adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et non anticipés par le Groupe ADP.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- ◆ Amendement IAS 1 - Présentation des états financiers :
- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur. Les amendements en question reportent la date d'entrée en vigueur des modifications sur le classement des passifs en passifs courants et non courants publié en janvier 2020 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En effet, le 23 juin 2021, l'IASB a décidé provisoirement de reporter la date d'entrée en vigueur au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ils s'appliqueront sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- Passifs non courants assortis de clauses restrictives. Ces amendements viennent préciser que si le droit de différer un règlement pour au moins douze mois est assujéti au respect des conditions après la date de clôture, ces conditions n'influent pas sur l'existence du droit de différer le règlement à la fin de la période de présentation de l'information financière (date de clôture) aux fins du classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant; Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sous réserve de son adoption par l'Europe.
- ◆ Amendements à IFRS 16 – contrats de location. Le 22 septembre 2022, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié un exposé-sondage sur l'obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16) pour préciser la méthode que doit employer le vendeur-preneur pour l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail qui répondent aux exigences dans IFRS 15 pour être comptabilisées comme des ventes. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sous réserve de son adoption par l'UE.

Les analyses des incidences de l'application de ces amendements sont en cours.

L'IASB a publié en mai 2023 un amendement « International Tax Reform—Pillar Two Model Rules » à la norme IAS 12 concernant la comptabilisation des impôts sur le résultat. Toutefois, cet amendement ne peut pas être appliqué car il n'a pas été homologué par l'Union européenne. Cette homologation n'est pas prévue avant octobre 2023.

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15%, devrait entrer en application en France à compter de l'exercice 2024. Le Groupe ADP a initié un projet afin d'identifier les incidences et d'organiser les processus permettant de se conformer à ses obligations. Les modalités définitives de mise en œuvre sont attendues au second semestre 2023. Les travaux sont donc en cours et seront présentés dans les états financiers au 31 décembre 2023.



## NOTE 2 Faits marquants

### Trafic des aéroports opérés par le groupe ADP

Au premier semestre 2023, le Groupe ADP a accueilli 155 millions de passagers dans l'ensemble de son réseau d'aéroports, dont 47 millions de passagers à Paris Aéroport, soit un taux de reprise du trafic par

rapport à 2022 en ligne avec les prévisions, à respectivement 30,3 % pour le groupe et 25,7 % pour Paris Aéroport.

Le tableau ci-après présente la situation du trafic des principaux aéroports opérés par le Groupe ADP ou au travers des sociétés mises en équivalence au premier semestre 2023.

Aéroports	Trafic Juin 2023 @100% en millions PAX*	Evolution en % par rapport au 30/06/2022	Niveau par rapport au 30/06/2019 en %
<b>France</b>			
Paris Aéroport (CDG+ORY)	47,1	+ 25,7%	90,0%
<b>International</b>			
<b>Concessions intégrées globalement</b>			
Ankara Esenboga - TAV Airports	5,5	+ 39,9%	78,6%
Izmir - TAV Airports	4,7	+ 11,0%	81,1%
Amman	4,4	+ 33,9%	104,9%
Almaty - TAV Airports	4,2	+ 37,1%	150,0%
<b>Concessions mises en équivalence</b>			
Santiago du Chili	11,1	+ 27,5%	88,5%
Antalya - TAV Airports	12,9	+ 26,5%	95,7%
Zagreb	1,7	+ 30,3%	110,4%
Médine	4,7	+ 69,3%	113,5%
New Delhi - GMR Airports Ltd	35,8	+ 31,5%	109,8%
Hyderabad - GMR Airports Ltd	11,9	+ 36,4%	108,1%

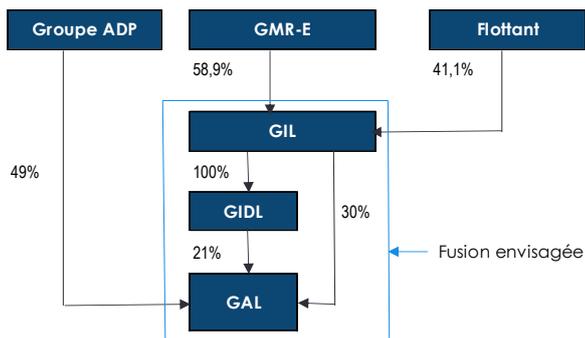
\* L'ensemble des passagers au départ, à l'arrivée ou en transit, accueillis par l'aéroport.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Projet de fusion entre GIL & GAL

Les conseils d'administration d'Aéroports de Paris (Groupe ADP) et de GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL), sociétés cotées et coactionnaires à hauteur respectivement de 49 % et 51 % de la holding aéroportuaire GMR Airports Ltd (GAL), ont annoncé le 19 mars 2023 la signature d'un accord-cadre signé entre Groupe ADP, GIL, GIDL, GAL, GMR-E initiant un processus devant aboutir à une fusion entre GIL, GIDL et GAL au premier semestre 2024 ("New GIL") (cf. note 4.9).



La fusion projetée permettra au Groupe ADP de :

- ◆ Disposer, via un pacte d'actionnaires, de droits de gouvernance étendus dans New GIL, similaires à ceux détenus aujourd'hui dans GAL, préservant son influence notable ;

Détenir un intérêt économique estimé à 45,7% dans une holding aéroportuaire cotée au BSE Limited et au National Stock Exchange of India Limited ("marchés financiers indiens"). Cette estimation a été réalisée sur la base d'évaluations indépendantes et étayées par des attestations d'équité et tient compte du règlement définitif des clauses de compléments de prix conclues lors de l'acquisition initiale de GAL en 2020 et d'une prime de liquidité. La participation du Groupe ADP dans New GIL (45,7%) sera scindée en deux catégories d'instruments de capitaux propres :

- Des actions ordinaires (soit 32,3 % du capital social et un intérêt de 25,91 % sur une base incluant les OCRPS ci-dessous), et ;
- Des actions préférentielles non-participatives convertibles (OCRPS - Optionally Convertible Redeemable Preferred Shares), qui ouvrent droit à un dividende équivalent à une action ordinaire (soit un intérêt de 19,79% sur une base incluant les OCRPS).

Dans la perspective de cette fusion et afin d'accélérer l'apurement de certains passifs de GIL, Groupe ADP a souscrit à la totalité des obligations convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bond) émises par GIL le 25 mars 2023 pour un montant de 331 millions d'euros (soit 330 817 obligations de valeur nominale unitaire de 1000 euros).

A la même date, le Groupe ADP :

- ◆ A accordé à GMR-E une option lui permettant d'acheter à tout moment les FCCB au Groupe ADP en une ou plusieurs tranches (vente d'une option d'achat correspondant à un dérivé passif), et ;
- ◆ Dispose, à l'issue des 5 premières années suivant la date d'allocation des FCCBs, ou d'une période de 30 mois en cas de non-réalisation de l'opération de fusion entre GIL et GAL, du droit d'exercer une option de vente à GMR-E, ou un tiers étranger désigné par GMR-E, sur la totalité des FCCBs (achat d'une option de vente correspondant à un dérivé actif).

Le prix d'exercice de ces options précitées est la somme du montant nominal et des intérêts courus.

Le 25 mars 2023 (ie. date de souscription), les FCCB ont été constatés en actifs financiers non courants et évalués à la juste valeur pour un montant de 511 millions d'euros. L'option d'achat détenue par GMR-E (dérivé passif) et l'option de vente détenue par ADP (dérivé actif) ont été comptabilisés à leur juste valeur respectivement pour 203 millions d'euros et 22 millions d'euros. L'impact en résultat est nul à cette date, la somme des justes valeurs de ces instruments étant égale au prix payé soit 331 millions d'euros. Depuis cette date, la variation de la juste valeur de ces instruments s'élève à 7 millions d'euros et a été constatée en résultat financier. L'impact net d'impôt différé ressort à 5 millions d'euros.

Par ailleurs, les accords prévoient le règlement anticipé des clauses de compléments de prix conclues lors de l'acquisition initiale de GAL en 2020. La dette de complément de prix éventuelle (earn-out) d'un montant de 62 millions d'euros au 30 juin 2023 a ainsi été ajustée par contrepartie du résultat financier pour un montant de 5 millions d'euros sur la période en cours.

Ce projet de fusion ne s'analyse pas en un échange de titres substantiellement différents, la majeure partie de la juste valeur de GIL étant attribuable à GAL. Par conséquent, l'impact financier de la fusion correspondra au coût du service de cotation qui sera égal au cumul de la dilution de 3,3% dans l'actif net de GAL (passage de 49% à 45,7% d'intérêts) et de 45,7% de la juste valeur de l'actif net de GIL hors GAL à la date de fusion. Cet impact ne pourra être connu qu'à la date de fusion.

A ce stade, il est prévu que la fusion devienne effective au premier semestre 2024. Elle n'est toutefois pas certaine car elle dépend de la réalisation de conditions de fond et de forme non encore levées à ce stade comme l'autorisation de SEBI (Securities and Exchange Board of India), la soumission et l'approbation du NCLT ("National Company Law Tribunal"), l'approbation des actionnaires des parties prenantes à la fusion, et la soumission de la demande de fusion à la Bourse.

Renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara

Pour rappel, en décembre 2022 TAV Airports a remporté l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara. Cette concession a pour objet la réalisation d'investissements visant à augmenter les capacités de cet aéroport en contrepartie du droit de l'exploiter pendant 25 ans, entre le 24 mai 2025 et le 23 mai 2050. Les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport d'Ankara, géré par TAV Esenboğa, filiale détenue à 100 % par TAV Airports, membre du Groupe ADP, restent inchangées jusqu'au 23 mai 2025. Cette concession donnera lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondant au droit d'exploitation, et ce à la différence de la concession actuelle qui est comptabilisée en créance financière conformément à l'interprétation IFRIC 12.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, TAV Ankara (société détenue à 100% par TAV Airports) a procédé à la signature du contrat de renouvellement de la concession et a effectué le paiement de 119 millions d'euros à la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI), correspondant à 25% du loyer total conformément aux spécifications de l'appel d'offres. Ce montant est comptabilisé dans les comptes consolidés du Groupe en autres actifs financiers non courants.



#### Partenariat Jeux Olympiques

Le Groupe ADP devient Partenaire Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le groupe mettra son savoir-faire en termes d'accueil au service des athlètes, de la famille olympique et des spectateurs du monde entier. À cet effet, la responsabilité du Groupe ADP dans le cadre de ce partenariat se traduira par la préparation de la gestion opérationnelle des parcours et des bagages, la mise en œuvre de travaux d'adaptation de nos infrastructures, l'amélioration de l'accessibilité sur nos plateformes, avec une attention particulière et renouvelée portée aux personnes porteuses de handicaps.

#### Cession par TAV Airports d'une partie de sa participation dans l'aéroport de Médine

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration de TAV Airports a approuvé la cession de 24 % du capital de Tibah Airports Development, société exploitant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite, dans laquelle TAV Airports détient une participation totale de 50 % et mise en équivalence dans les comptes du groupe.

Suite à cette décision, les titres mis en équivalence concernés, ainsi que solde attribuable à ces titres du prêt d'actionnaire octroyé à Tibah, pour la part concernée par TAV Airports, ont été reclassés en actifs destinés à être cédés au sens de la norme IFRS 5 au 30 juin 2023.

L'actualité de cette participation est détaillée en événements postérieurs à la clôture (cf. note 16).

#### Plan d'actionnariat salariés

Dans le cadre de sa feuille de route stratégique « 2025 Pioneers » Aéroports de Paris a lancé en 2023 une nouvelle opération exceptionnelle d'actionnariat salarié, l'opération ABELIA.

En effet le volet "Shared Dynamics" (Innover, accompagner et responsabiliser) de ce plan stratégique « 2025 Pioneers » comporte parmi ses objectifs celui de réaliser au moins une opération d'actionnariat salarié d'ici 2025 (périmètre ADP S.A.).

Cette opération ABELIA a donc démarré avec un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce. Les actions attribuées sont des actions ADP existantes.

Chaque salarié de la société Aéroports de Paris S.A. avec 3 mois d'ancienneté s'est ainsi vu attribuer par le Conseil d'Administration de la société le 21 juin 2023 les droits d'acquérir gratuitement 3 actions de l'entreprise.

Cette attribution gratuite d'actions ne sera définitive qu'au terme d'une période dite « d'acquisition » d'un an, soit donc à la date du 24 juin 2024. Aucune condition de présence ou de performance n'est requise pour rendre cette acquisition définitive. C'est donc à compter de cette date d'acquisition du 24 juin 2024 que les salariés détiendront les actions attribuées par le Conseil d'Administration.

Avant l'expiration de la période d'acquisition, les salariés d'Aéroports de Paris seront interrogés par le teneur de comptes AMUNDI ESR –

gestionnaire du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions sur le mode de conservation de leurs actions (2 choix possibles) :

- Soit la détention directe, individuelle, dans un compte-titres au nominatif pur (avec une obligation de conservation d'un an)
- Soit la détention indirecte, collective, en versant les actions dans le Plan d'Epargne Groupe. Les parts obtenues en échange seront bloquées 5 ans. En contrepartie, les salariés qui feront ce choix bénéficieront d'une part du régime fiscal avantageux du PEG, et d'autre part d'un abondement brut de 260 % sur cet apport qui constitue un versement volontaire dans le PEG. En tenant compte du prélèvement de la CSG-CRDS, cet abondement net devrait correspondre à environ 7 actions supplémentaires. En faisant le choix du PEG, ce seront environ 10 actions qui seront apportées à l'actif du FCPE ADP ACTIONNARIAT SALARIE le 24 juin 2024.

L'impact résultat de cette opération au 30 juin 2023 est de -4 millions d'euros.

#### Cession des titres Extime Duty Free Paris

Le Groupe ADP a lancé une consultation publique sur ses activités Duty Free & Retail pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly. Lagardère Travel Retail a été choisi pour devenir le coassocié du Groupe ADP au sein de la société Extime Duty Free Paris, dans le cadre du déploiement de la marque d'hospitalité et de Retail, Extime.

Extime Duty Free Paris opérera près de 140 de points de vente de beauté, de gastronomie, de produits techniques et de mode. Elle sera détenue, sous réserve de l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes, par le Groupe ADP à hauteur de 51 % et par Lagardère Travel Retail à hauteur de 49 %.

L'impact de l'opération qui s'élève à 71 millions d'euros est comptabilisée directement en capitaux propres.

#### Cession des titres Extime Média

Au terme d'une consultation publique le Groupe ADP a choisi de retenir JCDecaux en tant que co-actionnaire au sein de la société Extime Media qui opérera les activités publicitaires sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget, mais également, dans un deuxième temps, sur des aéroports à l'international.

Extime Media sera détenue à parts égales par le Groupe ADP et par JCDecaux. Elle exploitera et commercialisera, à titre principal, des dispositifs publicitaires sur les aéroports sus-cités, et opérera sous la signature Extime X JCDecaux.

L'impact de l'opération s'élève à 3 millions d'euros est comptabilisée directement en capitaux propres.



## NOTE 3 Périmètre de consolidation

### 3.1 Principes comptables liés au périmètre

Les principes comptables liés au périmètre sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2022 (cf. déclaration de conformité en note 1.1). Pour plus d'information sur ces principes se référer aux états financiers annuels complets.

### 3.2 Évolution du périmètre de consolidation

#### 3.2.1 Principales modifications en 2023

Les principaux mouvements de périmètre de la période sont les suivants :

◆ **Cession des actions Hubsafe et Sogeag**

En 2022, le groupe ADP et Samsic ont acté la levée de l'option de vente du reliquat de 20% que le groupe détenait dans le capital social de Hubsafe, une société spécialisée dans la sûreté aéroportuaire. La cession desdites actions à Samsic a eu lieu fin mars 2023. Concernant Sogeag, société exploitant l'aéroport de Guinée Conakry, la cession des parts est effective depuis début avril 2023.

Désormais, ces titres de participations antérieurement classés en actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 7 millions d'euros ont été cédés pour un total de 12 millions d'euros.

◆ **Création d'Hydrogen Airport détenue en partenariat avec Air Liquide (Hydrogen Company) et ADP International filiale à 100% d'ADP SA.**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, de réaliser des études de conseil sur l'opportunité et la faisabilité de l'implantation d'infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire ; de réaliser des études d'ingénierie d'infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire ; d'investir dans des infrastructures de distribution d'hydrogène en milieu aéroportuaire, et/ou d'exploiter de telles infrastructures.

Cette participation sera comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

◆ **Création de Hub One DATA TRUST détenue par ADP SA à hauteur de 60%**

Hub One DATA TRUST est une plateforme de partage, d'exploitation de la donnée dans un cadre sécurisé dans le secteur de l'industrie aéroportuaire. Elle a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger, toutes opérations se rapportant aux activités suivantes :

- La réalisation de prestations de service d'intermédiation de données, visant à fournir des services d'intermédiation de données entre des détenteurs de données, y compris la mise à disposition des moyens techniques ou autres requis pour permettre la fourniture desdits services ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;
- La participation de la société, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social.

Cette participation sera comptabilisée selon la méthode de l'intégration globale.

#### 3.2.2 Rappel des mouvements du premier semestre 2022

L'exercice 2022 avait enregistré les principaux mouvements de périmètre suivants sur le premier semestre :

◆ **Exercice de l'option de vente des actions détenues dans le capital d'Airport Terminal Operations LTD**

A la suite du non-renouvellement au 31 décembre 2021 du contrat d'assistance technique (TSA) entre ADP International et Airport Terminal Operations LTD (ATOL), société exploitant l'aéroport de Maurice, le groupe a exercé, en date du 7 janvier 2022, l'option de vente (put option) des actions détenues par ADP International dans le capital d'ATOL telle que prévue dans les accords liant les actionnaires de cette société. La vente desdites actions a été finalisée le 28 janvier 2022 et s'est traduite par un résultat de cession de 6 millions d'euros net d'impôt enregistré en quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence.



**NOTE 4 Éléments courants de l'activité opérationnelle****4.1 Information sectorielle**

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

**Activités aéronautiques** - ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris SA en France en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances "aéronautiques" (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances "accessoires" (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

**Commerces et services** - ce secteur est dédié aux activités commerciales en France s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aérogare (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités de distribution commerciale (Extime Duty Free Paris et Relay@ADP), les revenus de publicité (Extime Media (ex Média Aéroport de Paris)) et de restauration (EPIGO et Extime Food & Beverages Paris), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aérogare et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

**Immobilier** - ce secteur comprend les activités immobilières du Groupe principalement en France à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux auxquelles sont présentées dans le secteur Commerces et services. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

**International et développements aéroportuaires** - ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il comprend le sous-Groupe TAV Airports, le sous-Groupe GMR Airports Ltd. ADP International et ses filiales, notamment AIG et le sous-Groupe ADP Ingénierie (y compris Merchant Aviation LLC).

**Autres activités** - ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One) et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre les sociétés de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express et Hydrogen Airport, mises en équivalence. Ce secteur rassemble également les activités dédiées à l'innovation du Groupe via la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal directeur opérationnel du Groupe sont :

- Le Chiffre d'affaires ;
- L'EBITDA ;
- Les dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels;
- La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence;
- Le Résultat opérationnel courant.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

	Chiffre d'affaires				EBITDA	
	1er semestre 2023	dont produits inter-secteur	1er semestre 2022	dont produits inter-secteur	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	919	1	741	-	224	186
Commerces et services	818	103	625	92	345	250
Dont Extime Duty Free Paris	344	-	254	-	(2)	(3)
Dont Relay@ADP	52	-	39	-	6	6
Immobilier	167	22	156	24	109	91
International et développements aéroportuaires	709	8	538	2	167	163
Dont TAV Airports	558	-	410	-	145	127
Dont AIG	126	-	104	-	34	31
Autres activités	90	24	83	19	18	12
Eliminations et résultats internes	(158)	(158)	(137)	(137)	-	-
<b>Total</b>	<b>2 545</b>	<b>-</b>	<b>2 006</b>	<b>-</b>	<b>863</b>	<b>702</b>

	Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises*		Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		Résultat opérationnel courant	
	1er semestre 2023	1er semestre 2022	1er semestre 2023	1er semestre 2022	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	(187)	(179)	-	-	37	7
Commerces et services	(69)	(67)	-	-	276	183
Dont Extime Duty Free Paris	(4)	(6)	-	-	(5)	(9)
Dont Relay@ADP	(1)	(2)	-	-	5	5
Immobilier	(30)	(34)	2	1	81	57
International et développements aéroportuaires	(100)	(66)	(22)	(7)	45	90
Dont TAV Airports	(76)	(49)	6	5	74	83
Dont AIG	(23)	(18)	-	-	11	13
Dont GMR Airports Ltd	-	-	(33)	(19)	(33)	(19)
Autres activités	(10)	(10)	2	-	10	3
<b>Total</b>	<b>(396)</b>	<b>(356)</b>	<b>(18)</b>	<b>(6)</b>	<b>449</b>	<b>340</b>

\* dont 10 millions d'euros de reprise de dépréciation dans le segment international en 2022.

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 2 545 millions d'euros en juin 2023, en hausse de + 26,8 % par rapport à juin 2022, du fait principalement de l'effet de la reprise du trafic sur :

- ◆ Le chiffre d'affaires des activités aéronautiques à Paris, en hausse de +178 millions d'euros à 919 millions d'euros et du segment commerces et services à Paris, en hausse de +193 millions d'euros à 818 millions d'euros ;
- ◆ Le chiffre d'affaires de TAV Airports, qui atteint 558 millions d'euros, en hausse de +148 millions d'euros. Ce chiffre

d'affaires inclut celui de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan pour 194 millions d'euros en juin 2023 par rapport à 142 millions d'euros pour juin 2022 ;

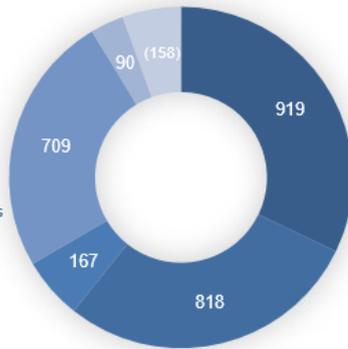
- ◆ Le chiffre d'affaires d'AIG, en hausse de + 22 millions d'euros, à 126 millions d'euros ;

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à -158 millions d'euros en juin 2023, contre -137 millions d'euros en juin 2022.



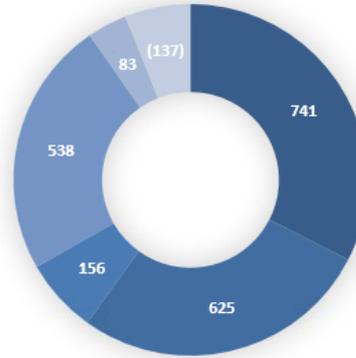
**Chiffre d'affaires S1 2023: 2 545 millions d'euros**

- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Immobilier
- International et développements aéroportuaires
- Autres activités
- Eliminations

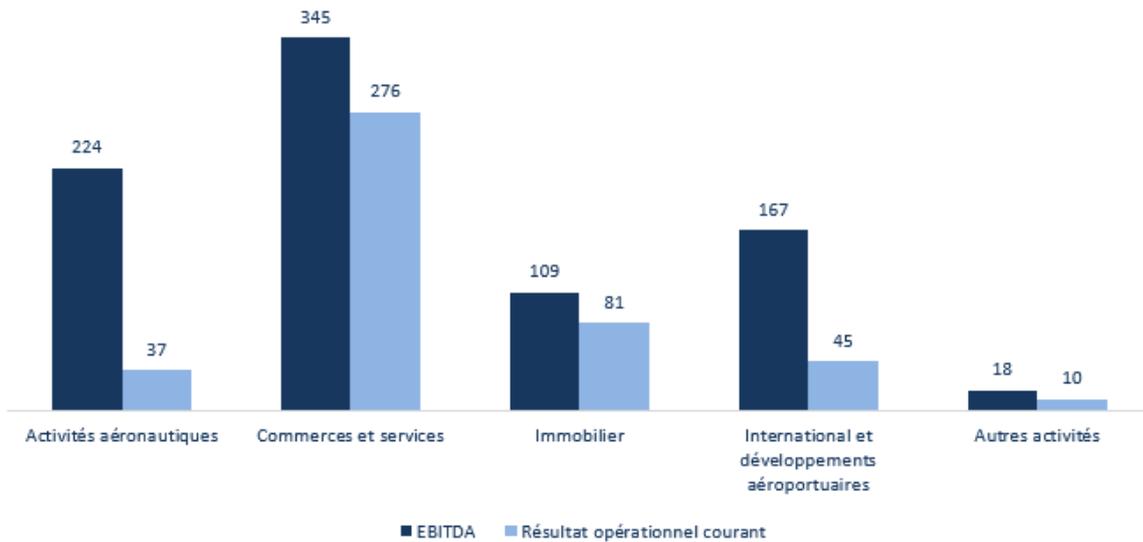


**Chiffre d'affaires S1 2022: 2 006 millions d'euros**

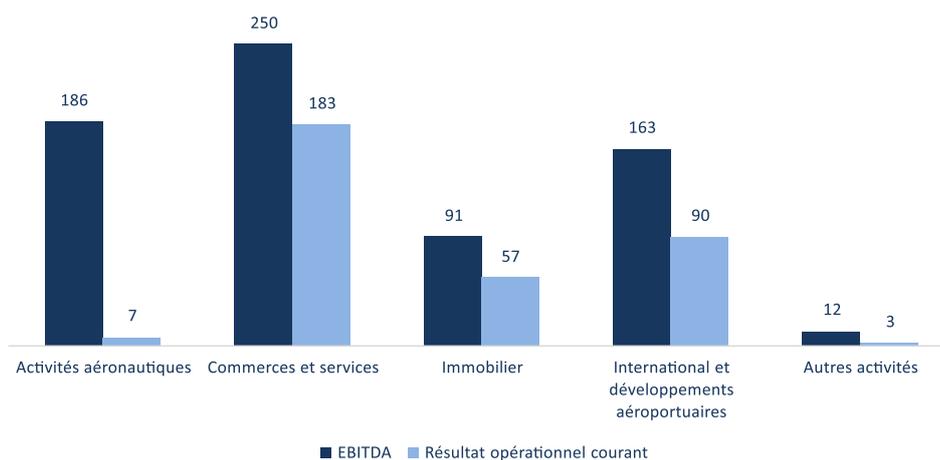
- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Immobilier
- International et développements aéroportuaires
- Autres activités



**EBITDA et Résultat opérationnel courant S1 2023**



### EBITDA et Résultat opérationnel courant S1 2022



La ventilation du chiffre d'affaires par pays de destination est la suivante :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
France	1 844	1 469
Turquie	214	157
Kazakhstan	197	142
Jordanie	126	104
Géorgie	46	35
Reste du monde	118	99
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 545</b>	<b>2 006</b>

La ventilation des actifs par pays se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
France	14 643	14 020
Turquie	2 682	2 532
Kazakhstan	560	447
Jordanie	621	705
Géorgie	273	282
Reste du monde	271	451
<b>Total des actifs</b>	<b>19 050</b>	<b>18 437</b>



## 4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" pour les prestations proposées à ses clients et la norme IFRS 16 "Contrats de location" pour les locations de biens en tant que bailleur.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

### 1. Secteur Activités aéronautiques

- **Redevances aéronautiques et spécialisées d'Aéroports de Paris SA**: ces redevances sont encadrées par des dispositions législatives et réglementaires, dont tout particulièrement la limitation du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus et la juste rémunération des capitaux investis par Aéroports de Paris apprécié au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du périmètre régulé. Même si la régulation économique d'Aéroports de Paris repose de manière préférentielle sur des contrats de régulation économique (CRE), la période tarifaire 2023 se déroule dans un cadre juridique hors CRE. En tout état de cause, la procédure annuelle de fixation des tarifs de redevances, avec ou sans CRE, prévoit qu'Aéroports de Paris consulte les usagers sur la proposition tarifaire annuelle et soumette à l'ART (Autorité de Régulation des Transports) une demande d'homologation. Lorsque l'ART est saisie, elle s'assure entre autres que les tarifs respectent les règles générales applicables aux redevances.

Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

- **Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sûreté, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit est versé au Groupe par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et financé par l'intermédiaire de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Il représente 94% des coûts éligibles supportés par Aéroports de Paris SA. Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur de 94% des coûts éligibles au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le Groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.

### 2. Secteur Commerces et services

- **Chiffre d'affaires des activités commerciales** : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 "Contrats de location".

Le chiffre d'affaires tiré des activités commerciales de ce segment intègre également :

- le chiffre d'affaires de la filiale **Extime Media** (ex Média Aéroports de Paris) qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives ;
- le chiffre d'affaires des activités commerciales de **Extime Duty Free Paris**, **Relay@ADP**, ainsi que **Extime food & beverages Paris** réalisés dans les surfaces commerciales exploitées par ces sociétés en zone publiques et en zones réservées (ventes de biens et revenus locatifs). Extime Duty Free Paris exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux, et intervient dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo-son. L'activité de Relay@ADP est quant à elle dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs ;
- et les revenus perçus des activités de prestation de services relatives à la détaxe.



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

- **Chiffre d'affaires des parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles**, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

- **Revenus tirés des contrats à long terme** Cette rubrique comprend le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris ainsi que celui lié au contrat de construction conclu avec CDG Express. Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts totaux du contrat conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

#### 3. Secteur Immobilier

- **Revenus locatifs** : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 "Contrats de location". Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location-financement en tant que bailleur.

#### 4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires de **TAV Airports**, d'**ADP International** et de ses filiales.

- **Revenus aéronautiques** : ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), des rampes d'accès et des comptoirs d'enregistrement des compagnies aériennes. Ces produits comprennent également d'autres revenus liés à des services tels que l'assistance en escale et les redevances de fuel. Ils sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes, ou dès lors qu'il est probable que les avantages économiques sont perçus par le Groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.

- **Revenus des activités commerciales** : ces revenus proviennent principalement des activités de concession de restauration dans les terminaux opérées par le sous-Groupe BTA, de services de salons passagers rendus par le sous-Groupe TAV Operations services ainsi que des redevances commerciales perçues par AIG dans le cadre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia International d'Amman en Jordanie. Ces revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des prestations rendues.

- **Parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement, des accès et des services de voiturier opérés dans le cadre des contrats de concession. Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

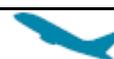
- **Revenus locatifs** : ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location, conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.

- **Revenus tirés des contrats long terme** : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts, en revenus tirés des contrats à long terme selon IFRS 15. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

- **Produits financiers liés aux activités ordinaires** : Ils correspondent aux produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière relative à la concession d'Ankara Esenboga Airport. Ils sont reconnus en application de l'interprétation IFRIC 12 sur la durée de la concession en cours qui se termine en 2025 (cf. note 6.1).

- **Autres revenus** : Les autres revenus du secteur international comprennent principalement :

- L'assistance en escale opérée par TAV Operation Services et Havas, les services de bus, de parking, et de taxi aux compagnies aériennes. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ;
- La vente de systèmes informatiques et logiciels par TAV Information Technologies. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés ;
- Vente de fuel aux compagnies aériennes par Almaty International Airports au Kazakhstan : Almaty International Airport comptabilise le chiffre d'affaires issu de la vente de kérosène. Les revenus de cette activité sont comptabilisés lors de la vente de fuel aux compagnies aériennes. Almaty International Airport conserve les risques et avantages de cette activité et comptabilise l'achat et la vente de fuel de manière séparée.
- Les revenus liés aux missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : ces prestations sont principalement effectuées par ADP Ingénierie à l'international sur des périodes couvrant plusieurs mois



et / ou années. Les revenus de ces prestations long terme sont pour la majorité des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts ;

- Le chiffre d'affaires réalisé par ADP International, principalement lié à son activité de gestion d'aéroports à l'international et aux jetons de présence liés aux participations dans des sociétés aéroportuaires.

#### 5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires du sous-Groupe Hub One. **Hub One** propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises. Son chiffre d'affaires est présenté en autres revenus.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023					Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	
Redevances aéronautiques	543	-	-	330	-	873
Redevances spécialisées	119	-	-	8	1	128
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	238	-	-	-	-	238
Activités commerciales (i)	-	515	2	120	-	637
Parcs et accès	-	83	-	11	-	94
Prestations industrielles	-	26	-	3	-	29
Revenus locatifs fixes	8	55	137	20	-	220
Assistance en escale	-	-	-	140	-	140
Revenus tirés des contrats à long	-	23	-	10	5	38
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	6	(1)	-	5
Autres revenus	10	13	-	60	60	143
<b>Total</b>	<b>918</b>	<b>715</b>	<b>145</b>	<b>701</b>	<b>66</b>	<b>2 545</b>
(i) Dont Revenus locatifs variables	-	149	2	58	-	209

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP s'établit à 2 545 millions d'euros en juin 2023, en hausse de + 539 millions d'euros par rapport à juin 2022, s'explique principalement par :

- La hausse du chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes provenant des redevances aéronautiques (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) liée à l'augmentation du trafic passagers et des mouvements d'avions. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces

activités, le chiffre d'affaires croît dans une moindre proportion que le trafic de passagers ;

- La hausse du chiffre d'affaires du segment Commerces et services, qui se rapporte aux plateformes parisiennes, en lien avec la fréquentation et le nombre de points de ventes ouverts par rapport à 2022 ;
- La hausse du chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires du fait de TAV Airports et d'AIG portée par le trafic passagers et les recettes commerciales sur 2023.



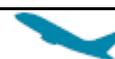
## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

(en millions d'euros)	1er semestre 2022					Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	
Redevances aéronautiques	434	-	-	245	-	679
Redevances spécialisées	92	6	-	7	1	106
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	198	-	-	-	-	198
Activités commerciales (i)	-	367	1	92	-	460
Parcs et accès	-	67	-	8	-	75
Prestations industrielles	-	24	-	2	-	26
Revenus locatifs fixes	7	47	124	18	-	196
Assistance en escale	-	-	-	95	-	95
Revenus tirés des contrats à long	-	15	-	12	1	28
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	6	-	-	6
Autres revenus	10	7	1	57	62	137
<b>Total</b>	<b>741</b>	<b>533</b>	<b>132</b>	<b>536</b>	<b>64</b>	<b>2 006</b>
(i) Dont Revenus locatifs variables	-	103	1	46	-	150

La ventilation du chiffre d'affaires des principaux clients (unitairement supérieur à 10 millions d'euros) s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 545</b>	<b>2 006</b>
Air France	418	356
Turkish Airlines	69	53
Easy Jet	47	39
Royal Jordanian	34	28
Federal Express Corporation	25	24
Qatar Airways	27	18
Vueling Airlines	22	17
Pegasus Airlines	28	16
Emirates	14	13
AIR ASTANA	18	12
Autres compagnies aériennes	543	371
<b>Total compagnies aériennes</b>	<b>1 245</b>	<b>947</b>
Direction Générale de l'Aviation Civile	247	206
ATU	28	21
Société du Grand Paris	24	17
Autres clients	1 001	815
<b>Total autres clients</b>	<b>1 300</b>	<b>1 059</b>



### 4.3 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées et la plus-value constatée lors de la reprise en pleine propriété des actifs à l'issue des baux à construction et Autorisations d'occupation temporaire (cf. note 6.3).

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Reprise de biens à l'issue des BAC/AOT*	8	5
Subventions d'exploitation	2	2
Subventions d'investissement réintégréées au compte de résultat	2	2
Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés	(1)	1
Autres produits	42	20
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>30</b>

\*Baux à construction/Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

En 2023, les autres produits incluent :

- ◆ D'une part, la vente de capacités électriques excédentaires d'Aéroports de Paris, représentant un produit de 17 millions d'euros au 1er semestre 2023.
- ◆ Et d'autre part, des indemnités comptabilisées pour 20 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue avec la Société Grand Paris relative au projet de construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express.

Pour rappel, en 2022, les autres produits incluaient :

- ◆ D'une part, des reprises d'actifs en pleine propriété sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget pour un montant de 5,4 millions d'euros dont :
  - Un bâtiment occupé par Air France et Kuwait Petroleum ;
  - Un bâtiment occupé par Air France ;
  - Un bâtiment occupé par EUTRADIA et SOFEMA ;
- ◆ Et d'autre part, des indemnités comptabilisées pour 17 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue avec la Société Grand Paris relative au projet de construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express.

### 4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Créances clients*	1 109	932
Clients douteux	113	114
Cumul des dépréciations	(109)	(108)
<b>Montant net</b>	<b>1 113</b>	<b>938</b>

\* La créance vis à vis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'élève à 405 millions d'euros. Cette créance ne tient pas compte d'une avance de 256 millions d'euros versées par l'Agence France Trésor (AFT) afin de couvrir les dépenses de fonctionnement (cf. note 4.8 en Autres dettes et produits constatés d'avance).

Les dépréciations appliquées conformément à la norme IFRS 9 ont évolué ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
<b>Cumul des dépréciations à l'ouverture</b>	<b>(108)</b>	<b>(120)</b>
Augmentations	(9)	(21)
Diminutions	7	34
Ecart de conversion	1	(1)
<b>Cumul des dépréciations à la clôture</b>	<b>(109)</b>	<b>(108)</b>

Le Groupe classe les créances par niveau de risque de défaillance des clients auquel un taux de dépréciation est associé en fonction de l'antériorité de la créance.

Les dépréciations de créances au 30 Juin 2023 sont stables. Une revue par niveau de risque a été réalisée après la reconnaissance de créances irrécouvrables.



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

#### 4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes le Groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

##### 4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Achats de marchandises	(206)	(176)
Coûts des carburants vendus	(118)	(63)
Electricité	(23)	(20)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(3)	(4)
Gaz et autres combustibles	(10)	(10)
Fournitures d'exploitation	(6)	(5)
Produits hivernaux	(5)	(3)
Achats de matériels, équipements et travaux	(29)	(24)
Autres achats	(2)	(4)
<b>Total</b>	<b>(402)</b>	<b>(309)</b>

La hausse des achats consommés de 93 millions d'euros par rapport à juin 2022 s'explique principalement sur les postes carburants et achats de marchandises.

##### 4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Services et charges externes	(597)	(473)
Impôts et taxes	(176)	(151)
Autres charges d'exploitation	(57)	(51)
<b>Total</b>	<b>(831)</b>	<b>(675)</b>

##### Détail des services et charges externes

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Sous-traitance	(292)	(234)
Sûreté	(124)	(101)
Nettoyage	(47)	(38)
PHMR (Personne Handicapée à Mobilité Réduite)	(32)	(25)
Transports	(16)	(11)
Gardiennage	(11)	(10)
Recyclage chariots	(6)	(5)
Autres	(56)	(44)
Entretien, réparations & maintenance	(93)	(75)
Loyers et redevances de concessions*	(70)	(57)
Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires	(34)	(31)
Assurances	(14)	(11)
Missions, déplacements & réceptions	(9)	(7)
Publicité, publications, relations publiques	(19)	(9)
Locations et charges locatives	(11)	(5)
Services extérieurs divers	(6)	(5)
Personnel extérieur	(11)	(14)
Autres charges et services externes	(38)	(25)
<b>Total</b>	<b>(597)</b>	<b>(473)</b>

\* Les loyers et redevances de concessions sont encourus principalement par AIG au titre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia.

La hausse des services et charges externes résulte essentiellement de la reprise de l'activité.



## Détail des impôts et taxes

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Taxe foncière	(88)	(70)
Taxes non récupérables sur prestations de sûreté	(32)	(28)
Contribution économique territoriale	(19)	(20)
Autres impôts & taxes	(37)	(33)
<b>Total</b>	<b>(176)</b>	<b>(151)</b>

Les impôts et taxes s'établissent à 176 millions d'euros au 30 juin 2023.

Chez ADP SA, les impôts et taxes comprennent principalement :

- ◆ La hausse de la taxe foncière (+18 millions d'euros) s'explique principalement par l'augmentation des taux et la revalorisation annuelle des bases taxables ainsi que par l'effet des dégrèvements obtenus en 2022 au titre de l'inexploitation des plates-formes parisiennes pendant la période Covid 2020.
- ◆ Les taxes non récupérables sur prestations de sûreté augmentent de 4 millions d'euros, principalement en raison de la hausse des dépenses de sûreté en lien avec celle du trafic.

## Détail des autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

## 4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs d'exploitation*	567	616
Fournisseurs d'immobilisations	255	293
<b>Total</b>	<b>822</b>	<b>909</b>

\* dont 196 millions d'euros au titre des loyers de concession sur AIG au 30 juin 2023.

## 4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Avances et acomptes versés sur commandes	111	90
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	114	122
Créances au personnel et charges sociales	12	14
Charges constatées d'avance	55	37
Autres créances	90	44
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>307</b>

## 4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Avances et acomptes reçus sur commandes *	342	329
Dettes sociales	221	224
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	188	89
Avoirs à établir	30	26
Produits constatés d'avance	222	175
Loyers de concessions exigibles < 1 an	151	123
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires / acquisition de titres **	51	67
Autres dettes	145	138
<b>Total</b>	<b>1 350</b>	<b>1 171</b>

\* Les dettes relatives aux avances consenties par l'AFT d'un montant total de 256 millions d'euros sont présentées en « avances et acomptes reçus sur commandes ».

\*\* concerne principalement les titres GMR Airports Limited.



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA pour 190 millions d'euros et comprennent des loyers payés d'avance et de la facturation relative à CDG Express pour 51 millions d'euros.

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum et TAV Ege (cf. note 8.2).

#### 4.9 Entreprises mises en équivalence

Les principales participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées ci-dessous :

**GMR Airports Limited (GAL):** Le Groupe ADP détient 49% de GMR Airports Limited. GMR Airports Ltd, est un groupe aéroportuaire indien de premier plan, qui dispose d'un portefeuille d'actifs comportant six aéroports dans trois pays (Inde, Philippines et Grèce) ainsi qu'une filiale de management de projets ('GADL'). Ces deux principales concessions, Delhi et Hyderabad ont une durée de 30 ans renouvelable une fois qui a débuté respectivement le 3 mai 2006 et le 23 mars 2008. Le renouvellement est à la discrétion de GMR Airports pour la concession d'Hyderabad. S'agissant de la concession de Delhi, son renouvellement suppose que certaines conditions opérationnelles notamment de qualité de services prévues au contrat de concession soient toujours satisfaites à la fin de la première période de 30 ans. Ainsi, tant que ces conditions sont satisfaites, l'option de renouvellement est à la discrétion de GMR Airports.

GAL est contrôlé par GMR Entreprises, le Groupe ADP exerçant une influence notable sur cette entité compte tenu des dispositions du pacte d'actionnaires : même si ADP et GMR Entreprises nomment autant d'administrateurs au sein du conseil d'administration de GIL, GMR Entreprises nomme le président qui dispose d'un droit de vote prépondérant en cas d'égalité des voix. Par ailleurs, en cas de désaccord sur le business plan, GMR Entreprises peut in fine imposer ses décisions, le Groupe ADP ayant alors la possibilité d'exercer son option de vente des titres GAL.

En mars 2023, Groupe ADP et GMR Entreprises ont annoncé la signature d'un accord initiant un processus devant aboutir à une fusion entre GIL (GMR Airports Infrastructure Ltd), GIDL (filiale à 100% de GIL) et GAL au premier semestre 2024 pour former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens (cf. note 2 faits marquants). Le Groupe ADP disposera de droits de gouvernance similaires à ceux détenus aujourd'hui dans GAL, préservant son influence notable.

**TAV Antalya :** co-entreprise de TAV Airports et Fraport qui opère l'aéroport international d'Antalya en Turquie. Le groupement a remporté en 2021 l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport pour une durée de 25 ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et le 31 décembre 2051. Les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport restent inchangées jusqu'au 31 décembre 2026.

**TGS et ATU,** co-entreprises détenues à 50% par TAV Airports, spécialisées respectivement dans l'assistance en escale et le duty free.

**Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel :** co-entreprise détenue à hauteur de 45% par ADP International, 40% par Vinci Airports et 15% par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m<sup>2</sup>.

##### 4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
International et développements aéroportuaires	(22)	(7)
Immobilier	2	1
Autres activités	2	-
<b>Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(18)</b>	<b>(6)</b>

En l'absence d'obligation ou d'intention de combler les pertes des entités mises en équivalence, le Groupe arrête de reconnaître les quotes-parts de pertes de sociétés mises en équivalence lorsque les titres mis en équivalence sont à zéro. Les quotes-parts de pertes non reconnues cumulées s'élèvent à 298 millions d'euros dont 8 millions d'euros de résultat à fin juin 2023.

Les prêts accordés aux participations présentant des résultats négatifs sont dépréciés à hauteur de leur quote-part de pertes non reconnues des sociétés mises en équivalence.

##### 4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Les tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2023 ont été effectués en retenant la même méthode que celle retenue au 31 décembre 2022 (pour plus de détails, voir états financiers annuels complets du 31 décembre 2022).



### Pertes de valeur des sociétés mises en équivalence par segment

Le trafic aérien accueilli par le Groupe au cours du premier semestre 2023 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2022 de la même période, ce dernier demeurant affecté par des restrictions sanitaires pour la quasi-majorité des aéroports du Groupe, qui ont été progressivement levées au cours de l'année 2022 grâce notamment au déploiement d'une campagne de vaccination contre le Covid-19 inédite à l'échelle mondiale.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court

terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du Groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

Ces éléments justifient donc que le Groupe n'ait pas conduit des tests de dépréciation sur les titres mis en équivalence, en prenant en compte l'ensemble des éléments connus à date.

### 4.9.3 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
<b>International et développements aéroportuaires</b>	<b>1 747</b>	<b>1 854</b>
<b>Immobilier</b>	<b>25</b>	<b>23</b>
<b>Autres activités</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 774</b>	<b>1 879</b>

Les principaux écarts d'acquisition comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à 265 millions d'euros au titre du secteur International et développements aéroportuaires.

### 4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

(en millions d'euros)	Montants nets au 01/01/2023	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre	Souscription de capital	Variation des réserves de conversion	Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués*	Montants nets au 30/06/2023
<b>International et développements aéroportuaires</b>	<b>1 854</b>	<b>(22)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(27)</b>	<b>7</b>	<b>(4)</b>	<b>(61)</b>	<b>1 747</b>
<b>Immobilier</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25</b>
<b>Autres activités</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Total entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 879</b>	<b>(18)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(27)</b>	<b>7</b>	<b>(5)</b>	<b>(61)</b>	<b>1 774</b>

\* Y compris remontée des résultats des sociétés immobilières fiscalement transparentes

Les créances et comptes courants nets de dépréciations sur les entreprises mises en équivalence sont détaillés en note 9.6.

Les effets de la norme IAS 29 (Hyperinflation), relatifs à la société TGS, s'élèvent à -2 millions d'euros en résultat et à 3 millions d'euros en capitaux propres.

### 4.10 Stocks

(en millions d'euros)	Au 31/12/2022	Variation de la période	Dépréciations net de reprise	Autres flux	Au 30/06/2023
<b>Stocks</b>	<b>133</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>(17)</b>	<b>127</b>
dont Extime Duty Free Paris	45	2	-	-	48
dont TAV Kazakhstan - Almaty	38	6	-	(16)	28

Les stocks sont principalement constitués de stocks de marchandises chez Extime Duty Free Paris et de stocks de matières premières chez TAV Kazakhstan.



## NOTE 5 Avantages au personnel

L'évaluation des engagements sociaux à la clôture des comptes consolidés intermédiaires résumés se base sur les taux d'actualisation présentés en note 5.2.1. Pour les régimes postérieurs à l'emploi, la charge du semestre au titre des engagements sociaux est égale à la moitié de la charge estimée au titre de 2023 sur la base des travaux d'évaluations au 31 décembre 2022, sous réserve qu'aucun évènement particulier générant un coût des services passés n'intervienne sur le semestre. La mise à jour des hypothèses financières, à savoir taux d'actualisation et taux d'inflation, génère des écarts actuariels qui sont comptabilisés en OCI (capitaux propres) sans impact sur la charge du semestre. Pour les régimes à long terme (type médailles du travail), la reconnaissance immédiate des écarts actuariels ainsi générés sur la période s'ajoute à la charge du semestre.

Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres évènements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

### 5.1 Charges de personnel

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Salaires et traitements	(371)	(298)
dont Indemnité activité partielle	-	1
Charges sociales	(146)	(116)
Coût salarial immobilisé	25	21
Participation et intéressement	(3)	(4)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	(1)	13
<b>Total</b>	<b>(496)</b>	<b>(384)</b>

Les charges de personnel 2023 s'établissent à 496 millions d'euros en lien avec :

- L'impact des recrutements effectués en 2022 et au 1er semestre 2023;
- L'effet de base lié à la reprise d'une provision de 20 millions d'euros sur engagements sociaux, comptabilisé au 1er semestre 2022;
- La hausse de 14 millions d'euros des charges de personnel d'Aéroports de Paris, liée aux mesures de hausse des salaires mises en place en juillet 2022 et janvier 2023;
- Une hausse des charges de personnel de TAV Airports pour 47 millions d'euros, liée à des hausses de salaires

en Turquie sous l'effet de l'inflation et dans une moindre mesure à une hausse des effectifs;

- Une hausse des charges de personnel sur le segment activités commerciales (principalement Extime Duty Free Paris & Extime Food & Beverage Paris) pour 38 millions d'euros en lien avec l'ouverture de nouveaux points de vente;

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 25 millions d'euros (en hausse de 4 millions d'euros) représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

### 5.2 Indemnités de cessation d'emploi

Le solde de la provision RCC au 30 juin 2023 s'élève à 80 millions d'euros nets soit une variation de -16 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 correspondant principalement aux paiements réalisés sur la période.

En 2021, Aéroports de Paris SA avait mis en œuvre un Plan d'Adaptation des Contrats de Travail (PACT). La provision PACT s'élève au 30 juin 2023 à 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, la provision PACT s'élevait à 13 millions d'euros pour 160 salariés ayant quitté l'entreprise.



### 5.2.1 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues concernent les engagements de retraite hors plans de départs et sont les suivantes :

Au 30/06/2023	France	Turquie	Jordanie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	3,80%	21,90%	5,60%
Taux d'inflation	2,30%	19,30%	N/A
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,30% - 4,15%	20,30%	3,20%
Hausse future des dépenses de santé	3,05%	N/A	N/A
Age moyen de départ en retraite	64 - 65 ans	50 - 55 ans	55 - 60 ans

Au 30/06/2022	France	Turquie	Jordanie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	3,20%	18,20%	5,90%
Taux d'inflation	2,30%	15,00%	N/A
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,30% - 3,85%	16,00%	3,20%
Hausse future des dépenses de santé	2,30%	N/A	N/A
Age moyen de départ en retraite	62 - 65 ans	51 - 52 ans	55 - 60 ans

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ Les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ Les tables générationnelles hommes/femmes TGH05 / TGF05 sur la phase de rentes.

### 5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Provisions au 1er janvier</b>	<b>442</b>	<b>654</b>
<b>Augmentations</b>	<b>22</b>	<b>17</b>
Dotations d'exploitation	10	14
Dotations financières	7	2
Dotations aux provisions pour éléments non récurrents	5	-
Augmentation liée aux variations de périmètre	-	1
<b>Diminutions</b>	<b>(34)</b>	<b>(154)</b>
Provisions utilisées	(27)	(49)
Reconnaissance de (gains) / pertes actuariels nets	6	(72)
Réduction / modification de régimes	(7)	(32)
Autres variations	(6)	(1)
<b>Provisions au 30 juin</b>	<b>430</b>	<b>517</b>
Part non courante	401	439
Part courante	29	78

Les pertes actuarielles pour 6 millions d'euros reconnues en autres éléments du résultat global au 30 juin 2023 sont principalement la conséquence de la mise à jour des salaires de référence minimum et maximum utilisés pour les avantages mesurés en Turquie.

La réforme des retraites en France a été traitée en modification de régime au 30 juin 2023 ; son impact est un produit de 2,5 millions

d'euros, exclusivement pour le régime d'indemnités de fin de carrière de la société ADP SA (régime le plus important du Groupe Aéroports De Paris en dette sociale).

La réforme des retraites en Turquie a également été traitée en modification de régime au 30 juin 2023 ; son impact est un produit pour un total de 1,2 millions d'euros.

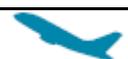


### 5.3.1 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le Groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies au 30 juin 2023 ne présente pas de caractère significatif.

### 5.4 Plan d'Attribution Gratuite d'Action

Cette opération est décrite en note 2 "Faits marquants". Son impact au résultat est de -4 millions d'euros au 30 juin 2023.



## NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement

Les principes comptables relatifs aux immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement sont identiques à ceux du 31 décembre 2022. Pour plus d'informations se référer aux états financiers annuels complets.

### 6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition*	Droit d'opérer les aéroports en concession**	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	293	3 380	398	242	41	4 354
Cumul des amortissements et dépréciations	(72)	(841)	(312)	(125)	-	(1 350)
<b>Valeur nette au 01/01/2023</b>	<b>221</b>	<b>2 539</b>	<b>86</b>	<b>117</b>	<b>41</b>	<b>3 004</b>
Investissements	-	1	2	-	10	13
Amortissements	-	(70)	(18)	(3)	-	(91)
Dépréciations net de reprise	-	-	1	-	-	1
Ecarts de conversion	(2)	(14)	-	-	-	(16)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	-	11	-	(7)	4
<b>Valeur nette au 30/06/2023</b>	<b>219</b>	<b>2 456</b>	<b>82</b>	<b>114</b>	<b>44</b>	<b>2 915</b>
Valeur brute	290	3 357	408	242	44	4 341
Cumul des amortissements et dépréciations	(71)	(901)	(326)	(128)	-	(1 426)

\* cf. note 6.1.2 \*\* cf. note 6.1.1

#### 6.1.1 Droit d'opérer les aéroports en concession

Les dates de fin de contrat des principaux droits d'opérer les aéroports se détaillent comme suit :

	Izmir Adnan Menderes International Airport	Milas-Bodrum Airport	Esenboga et Gazipasa	Tbilisi et Batumi International Airport	Monastir et Enfidha International Airport	Skopje et Ohrid International Airport	Queen Alia International Airport
Pays	Turquie	Turquie	Turquie	Géorgie	Tunisie	Macédoine	Jordanie
Date de fin de contrat	Décembre 2034	Décembre 2037	Mai 2050 et Mai 2036	Février 2027 et Août 2027	Mai 2047	Juin 2032	Novembre 2032

Les droits d'opérer les aéroports s'élèvent à 3 357 millions d'euros au 30 Juin 2023 (2 456 millions d'euros en valeur nette), ils concernent principalement les concessions de Queen Alia International Airport, d'Izmir Adnan Menderes International Airport, de Tbilisi et Batumi International Airport, de Monastir et Enfidha International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport. Les principales caractéristiques de ces concessions sont les suivantes :

- ◆ La loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;
- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ◆ Aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les amortissements des droits d'opérer les aéroports sont comptabilisés en fonction des prévisions de trafic.

S'agissant du contrat de concession signé entre TAV Esenboğa et la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) et dont la date de fin est en mai 2025 (2 ans d'extension obtenus en février 2021), le Groupe applique le modèle de la créance financière. La créance financière a été initialement comptabilisée à sa juste valeur. Au 30 juin 2023, la part non courante de cette créance financière s'élève à 2 millions d'euros (cf. note 9.5.3 Risques de liquidité).

S'agissant du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara de mai 2025 à mai 2050, le paiement de la redevance initiale de 119 millions d'euros a été comptabilisé au poste autre actif financier non courant, en "dépôts et cautionnements versés". En 2025, lorsque la nouvelle période de concession commencera, ce dépôt sera classé comme droit d'exploitation de l'aéroport. En outre, en mai 2025, tous les paiements de concession qui auront lieu entre 2025 et 2049 seront actualisés en utilisant le coût de la dette et seront comptabilisés en tant que passif de concession et droit d'exploitation de l'aéroport. Le droit d'exploitation aéroportuaire sera amorti par la méthode des unités de production en utilisant le nombre de passagers pendant la période de concession.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

## 6.1.2 Ecarts d'acquisition

Au 30 Juin 2023, les écarts d'acquisitions nets s'élèvent à 219 millions d'euros et sont portés principalement par TAV Holding et Almaty.

## 6.2 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Actifs liés au droit d'utilisation*	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	77	13 596	764	157	439	1 032	16 065
Cumul des amortissements et dépréciations	(20)	(6 903)	(553)	(54)	(275)	(7)	(7 812)
<b>Valeur nette au 01/01/2023</b>	<b>57</b>	<b>6 693</b>	<b>211</b>	<b>103</b>	<b>164</b>	<b>1 025</b>	<b>8 253</b>
Investissements	-	1	15	12	6	306	340
Cessions et mises hors service	-	-	(2)	-	(1)	-	(3)
Amortissements	(1)	(256)	(24)	(9)	(17)	-	(307)
Dépréciations net de reprise	-	6	-	-	-	4	10
Ecarts de conversion	-	(7)	(2)	(2)	(2)	(3)	(16)
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation	-	2	1	1	1	-	5
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	1	255	10	8	6	(220)	60
<b>Valeur nette au 30/06/2023</b>	<b>57</b>	<b>6 694</b>	<b>209</b>	<b>113</b>	<b>157</b>	<b>1 112</b>	<b>8 342</b>
Valeur brute	78	13 718	766	172	446	1 115	16 295
Cumul des amortissements et dépréciations	(21)	(7 024)	(557)	(59)	(289)	(3)	(7 953)

\* cf. note 6.2.1

Au 30 juin 2023, ces investissements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ Le parking P3 de Paris - Orly ;
- ◆ La mise en conformité au standard 3 du tri bagages du Terminal 1 de Paris – Charles de Gaulle ;
- ◆ La jonction des satellites 1, 2 et 3 du terminal 1 à Paris - Charles de Gaulle ;
- ◆ La nouvelle caserne SSLIA de Paris – Le Bourget ;
- ◆ Le staging de la jonction du terminal 1 à Paris – Charles de Gaulle ;
- ◆ La rénovation des voies de circulation au niveau des aires écho à Paris – Orly ;

- ◆ Le staging du terminal 2G de Paris – Charles de Gaulle ;

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 340 millions d'euros au 30 juin 2023 en augmentation de 37% par rapport au 30 juin 2022.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 30 Juin 2023 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 7 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 1,92 %. Ce montant ne concerne que les projets en cours de réalisation chez ADP SA.

L'inventaire démarré l'an dernier continue sur l'exercice 2023 et a entraîné des mises au rebut et la sortie d'actifs complètement dépréciés.

## Contrats de location IFRS 16, le Groupe comme preneur

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques*	Autres	Total
Valeur brute	51	93	12	1	157
Cumul des amortissements et dépréciations	(15)	(30)	(10)	1	(54)
<b>Valeur nette au 01/01/2023</b>	<b>36</b>	<b>63</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>103</b>
Investissements	11	1	-	-	12
Amortissements et dépréciations	(3)	(5)	(1)	-	(9)
Ecarts de conversion	-	(2)	-	-	(2)
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation	-	1	-	-	1
Transferts en provenance (vers) d'autres	-	8	-	-	8
<b>Valeur nette au 30/06/2023</b>	<b>44</b>	<b>66</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>113</b>
Valeur brute	61	99	11	1	172
Cumul des amortissements et dépréciations	(17)	(33)	(10)	1	(59)

\* Incluant les véhicules



### 6.3 Immeubles de placement

Au semestre, une analyse de sensibilité est effectuée par nos experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse est complétée des événements locatifs majeurs du semestre pour certains actifs venant impacter significativement leur valeur (mesures d'accompagnement en échange de durée d'engagement, libération de surfaces actées ou en cours de négociation, risque de défaillance du preneur...).

#### 6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Valeur brute	114	874	27	1 015
Cumul des amortissements et dépréciations	(62)	(332)	-	(394)
<b>Valeur nette au 01/01/2023</b>	<b>52</b>	<b>542</b>	<b>27</b>	<b>621</b>
Investissements et variation des avances et acomptes	-	-	12	12
Amortissements et dépréciations	(1)	(9)	-	(10)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	1	4	(12)	(7)
<b>Valeur nette au 30/06/2023</b>	<b>52</b>	<b>537</b>	<b>27</b>	<b>616</b>
Valeur brute	115	877	29	1 021
Cumul des amortissements et dépréciations	(64)	(341)	-	(405)

Les transferts en provenance (vers) d'autres rubriques comprennent les reclassements d'autres rubriques d'immobilisations, les reprises de biens à l'issue de BAC et AOT, ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée.

#### 6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

Le premier semestre 2023 a été marqué par la poursuite du contexte économique inflationniste et un marché de l'immobilier impacté par l'augmentation des taux directeurs pénalisant fortement les investissements. La hausse des taux d'actualisation différenciée selon les classes d'actifs et leur localisation a largement contenu les hausses indiciaires.

Afin de mesurer l'impact de la crise sur la juste valeur des immeubles de placement qui s'élevait à 3 245 millions d'euros au 31 décembre 2022 (hors réserves foncières s'élevant à 307 millions d'euros), une analyse de sensibilité a été effectuée par nos experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse a été complétée des événements locatifs significatifs survenus au premier semestre 2023 pour certains actifs pouvant venir impacter les valeurs de 2022 (libération ou renouvellement de surfaces actées ou en cours de négociation, évolution des valeurs locatives, campagne de travaux significatifs...).

Réalisée sur l'ensemble de la valeur 2022 (hors réserves foncières), cette analyse de sensibilité impacte de -34 millions d'euros (soit -1,2%) la valeur du patrimoine à périmètre constant hors droits de mutation et frais. Cette baisse s'applique sur l'ensemble du portefeuille et de

manière plus significative sur les bâtiments pénalisés par la hausse des taux et dans une moindre mesure sur les terrains loués qui bénéficient encore d'une relative stabilité avec des perspectives de rareté foncière.

L'analyse de sensibilité impacte la valeur des bâtiments à la baisse (soit -1,6%), sur l'ensemble du portefeuille et principalement sur les actifs bureaux de montants significatifs et en seconde couronne apparaissant moins attractifs pour des investisseurs, et dans une moindre mesure sur les actifs fret et les parcs d'activité.

Parallèlement, la valeur des terrains loués est relativement stable et diminue de près de -0,7% avec des flux sécurisés sur des contrats de longue durée combinés à une rareté plus prégnante du foncier sur nos implantations situées dans l'enceinte aéroportuaire.

Hormis le contexte tendu sur le marché de l'investissement, aucun autre événement majeur de type cession, entrée ou sortie d'un locataire majeur n'a eu lieu sur l'ensemble du portefeuille depuis la dernière campagne d'expertise 2022.

#### 6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par le Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui

ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'Etat.

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

#### 6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

Les tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2023 ont été effectués en retenant la même méthode que celle retenue au 31 décembre 2022. Pour plus de détails, voir rapport annuel du 31 décembre 2022.

Les pertes de valeur et reprises s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Pertes de valeur nettes des reprises sur autres actifs incorporels	-	10
<b>Pertes de valeur nettes des reprises sur la période</b>	<b>-</b>	<b>10</b>

Le trafic aérien accueilli par le Groupe au cours du premier semestre 2023 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2022 de la même période, ce dernier demeurant affecté par des restrictions sanitaires pour la quasi-majorité des aéroports du Groupe, qui ont été progressivement levées au cours de l'année 2022 grâce notamment au déploiement d'une campagne de vaccination contre le Covid-19 inédite à l'échelle mondiale.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du Groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

De manière plus générale, le contexte macroéconomique actuel, marqué par une forte inflation, des taux d'intérêt élevés et des perspectives de croissance mondiale révisées à la baisse, est de nature à fragiliser directement ou indirectement certaines économies et ce faisant les perspectives de certaines immobilisations qui sont exposées à ces économies, comme par exemple en Tunisie.

Ces éléments justifient donc que le Groupe ait conduit des tests de dépréciation sur les concessions aéroportuaires et activités de services précédemment dépréciées ou présentant un risque avéré de dépréciation dans le but de fournir la meilleure information sur l'évaluation des actifs du Groupe prenant en compte l'ensemble des éléments connus à date.

Au regard de l'évolution de la situation depuis décembre 2022, et après avoir effectué une large revue des trajectoires financières, seules les concessions opérées par TAV Airports en Tunisie et par AIG en Jordanie ont l'objet d'un test de dépréciation.

#### Segment International et développement aéroportuaire

Dans le contexte actuel, le Groupe peut être amené à conduire des négociations avec les concédants et les prêteurs des projets. Par ailleurs, les plans d'affaires sont fonction des durées contractuelles des concessions sauf en cas de prorogation de concession signée par la concession avec le concédant.

Les tests de dépréciation menés sont basés sur des hypothèses de retour du niveau de trafic 2019 à partir de 2023, établies selon les concessions en fonction de la saisonnalité et du poids des vols domestiques et internationaux, et s'appuyant sur les prévisions de trafic à moyen terme d'Eurocontrol / IATA pour les géographies concernées.

Ces tests de dépréciation n'ont pas montré la nécessité de constater une reprise de dépréciation.

Les analyses de sensibilité aux taux d'actualisation montrent qu'une variation de +100 points de base sur le taux d'actualisation des concessions testées entraîneraient une dépréciation de 1 million d'euros.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité au niveau de trafic indique qu'un décalage d'un an du retour du niveau de trafic 2019 pour les concessions aéroportuaires à l'international testées conduirait à une dépréciation de 5 millions d'euros.

#### Plateformes parisiennes

Aucun test de dépréciation n'a été réalisé sur les actifs des plateformes parisiennes. En effet, aucun nouvel indice à ce jour ne conduit à envisager une potentielle perte de valeur de ces actifs. Les plateformes parisiennes sont relativement peu sensibles au conflit ukrainien et la reprise du trafic constatée au cours du premier semestre 2023 est conforme aux prévisions initiales (retour à un niveau compris entre 87% et 93% du trafic passagers de 2019).



## NOTE 7 Capitaux propres et résultat par action

### 7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Situation au 30/06/2023</b>	297	543	(38)	3 385	(205)	<b>3 982</b>	789	<b>4 771</b>

#### 7.1.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'année 2023.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

#### 7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

En 2022, dans le cadre du processus de cession ordonnée des participations croisées de 8% détenues respectivement par Aéroports de Paris et Royal Schiphol Group, 296 882 actions détenues par Royal Schiphol Group ont été achetées par ADP SA et sont destinées à couvrir toute attribution d'actions de performance du Groupe ADP et/ou attribution d'actions dans le cadre d'une opération d'actionariat salarié.

Il a été identifié postérieurement au Conseil d'administration du 29 mars 2023 qui a arrêté le rapport de gestion du Groupe ADP au titre de l'exercice 2022 que 9 103 actions détenues par Aéroports de Paris, acquises entre le 25 novembre 2015 et le 22 mars 2016, et constituant un reliquat au titre de l'opération d'actionariat salarié

mise en œuvre en 2016 avaient été omises dans le décompte des actions propres détenues par la société.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 358 045 actions et à la vente de 353 045 actions. Au 30 juin 2023, 5 000 titres figuraient ainsi au compte de liquidité.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 305 985 au 31 décembre 2022 est de 310 985 au 30 Juin 2023.

#### 7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 01/01/2022	Résultat global - 1er semestre 2022	Ajustements présentation ***	Situation au 30/06/2022	Situation au 01/01/2023	Résultat global - 1er semestre 2023	Situation au 30/06/2023
Ecart de conversion	(100)	45	22	(33)	(107)	(23)	(129)
Ecart actuariels*	(138)	52	4	(82)	(83)	(5)	(89)
Réserve de juste valeur	(21)	2	26	7	(5)	1	(4)
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation**	-	13	-	13	12	5	17
<b>Total</b>	<b>(259)</b>	<b>112</b>	<b>52</b>	<b>(95)</b>	<b>(183)</b>	<b>(22)</b>	<b>(205)</b>

\* Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé

\*\* Effet de l'hyperinflation sur les sociétés intégrées globalement et mises en équivalence (1 et -2 millions d'euros)

\*\*\* Principalement reclassement de réserves de conversion vers report à nouveau

Les écarts de conversion correspondent principalement aux différences de change sur la roupie indienne provenant des titres GMR Airports Limited.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

### 7.1.4 Réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA

Les réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Réserve légale	30	30
Autres réserves	839	839
Report à nouveau	909	477
Résultat de la période	308	741
<b>Total</b>	<b>2 086</b>	<b>2 087</b>

### 7.1.5 Politique de distribution de dividendes

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du Groupe ADP statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 de verser un dividende unitaire de 3,13 euros par action soit un montant total de 309 millions d'euros sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2023. Il est précisé qu'aucun acompte sur dividende n'a été versé au cours de l'année 2023.

### 7.1.6 Dividendes versés

Les dividendes unitaires versés se sont élevés à 3,13 euros par actions conformément à la 3ème résolution de l'AGO du 16 mai 2023.

### 7.1.7 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 661 117	98 936 761
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	211	160
Résultat de base par action (en euros)	<b>2,14</b>	<b>1,62</b>
Résultat dilué par action (en euros)	<b>2,14</b>	<b>1,62</b>
<b>Dont activités poursuivies</b>		
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	211	160
Résultat de base par action (en euros)	<b>2,14</b>	<b>1,62</b>
Résultat dilué par action (en euros)	<b>2,14</b>	<b>1,62</b>

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré des

actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 299 485 au 30 Juin 2023 et 34 370 au 31 décembre 2022.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

## 7.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
<b>Intérêts minoritaires</b>		
TAV Airports	778	813
Airport International Groupe (AIG)	6	8
Extime Media (ex Média Aéroports de Paris)	3	4
Extime Duty Free Paris	(3)	-
Relay@ADP	5	4
Autres	-	1
<b>Total</b>	<b>789</b>	<b>830</b>



## NOTE 8 Autres provisions et autres passifs non courants

### 8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- Le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges	Autres provisions	1er semestre 2023	Litiges	Autres provisions	1er semestre 2022
<b>Provisions au 1er janvier</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>62</b>	<b>22</b>	<b>138</b>	<b>160</b>
<b>Augmentations</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
Dotations et autres mouvements	4	8	12	4	3	7
<b>Diminutions</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>(90)</b>	<b>(94)</b>
Autres mouvements	-	-	-	-	(73)	(73)
Provisions utilisées	-	-	-	-	(1)	(1)
Provisions devenues sans objet	(1)	(4)	(5)	(4)	(16)	(20)
<b>Provisions au 30 juin</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>69</b>	<b>22</b>	<b>51</b>	<b>73</b>
Dont						
Part non courante	29	28	57	22	45	67
Part courante	2	10	12	-	6	6

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs et des engagements du Groupe pour

comblent la situation financière nette négative de participations mises en équivalence.

Les informations concernant les provisions pour engagements sociaux sont présentées en note 5.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 15.

### 8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- Les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- Les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;
- Les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- Les avances et acomptes sur commandes supérieurs à un an ;
- La dette liée aux options de vente accordée aux intérêts minoritaires.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres part Groupe en autres réserves.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Loyers de concessions exigibles > 1 an	614	657
Subventions d'investissement	55	57
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires	53	187
Produits constatés d'avance	59	58
Autres	1	1
<b>Total</b>	<b>782</b>	<b>960</b>

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent principalement les concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 30 Juin 2023, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 314 millions d'euros pour Milas Bodrum et 233 millions d'euros pour Ege (vs 307 millions d'euros pour Milas Bodrum et 283 millions pour Ege au 31 décembre 2022).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires ainsi que les versements restants à effectuer sur titres concernent principalement Almaty Airport Investment (Kazakhstan) et Embassair (USA). La

diminution de ce poste correspond principalement au versement du complément de prix lié à l'acquisition d'Almaty Airport Investment.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent des revenus locatifs différés liés :

- ◆ A la location à Air France du terminal T2G, soit 9 millions d'euros au 30 Juin 2023 (11 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;
- ◆ Au bail à construction SCI Aéroville, soit 26 millions d'euros au 30 Juin 2023 (27 millions d'euros au 31 décembre 2022).



## NOTE 9 Informations relatives à la gestion des risques financiers

### 9.1 Gestion du risque financier

La gestion du risque financier et du risque de marché est identique à celle appliquée au 31 décembre 2022. Pour plus d'information, se référer aux états financiers annuels complets.

### 9.2 Gestion du capital

Le Gearing est passé de 153% au 31 décembre 2022 à 170% au 30 juin 2023. L'augmentation du Gearing s'explique par l'augmentation de l'endettement financier net.

Le ratio Dette financière nette/EBITDA est passé de 4,37 au 31 décembre 2022 à 4,34 au 30 juin 2023. La baisse du ratio s'explique par la hausse de l'EBITDA.

Durant la période, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital à l'exception de la décision de mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites (Cf. note 5).

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 1,69 % des actions ordinaires.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

### 9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts courus sur les emprunts, les produits de placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les gains et pertes de change sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. A ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent lié aux instruments dérivés de change et de taux portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions et les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2022 et 2023 :

(en millions d'euros)	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 1er semestre 2023
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(138)	(138)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	-	(3)	(3)
Résultat des dérivés de taux et variations de valeur des dérivés	244	(233)	11
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>244</b>	<b>(374)</b>	<b>(130)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	44	-	44
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>288</b>	<b>(374)</b>	<b>(86)</b>
Gains et pertes nets de change	82	(99)	(17)
Dépréciations et provisions	-	(22)	(22)
Autres	8	(22)	(14)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>90</b>	<b>(143)</b>	<b>(53)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>378</b>	<b>(517)</b>	<b>(139)</b>

(en millions d'euros)	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 1er semestre 2022
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(116)	(116)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	-	(2)	(2)
Résultat des dérivés de taux et variations de valeur des dérivés	4	(3)	1
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>4</b>	<b>(121)</b>	<b>(117)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3	(5)	(2)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>7</b>	<b>(126)</b>	<b>(119)</b>
Produits de participations non consolidées	9	-	9
Gains et pertes nets de change	114	(103)	11
Dépréciations et provisions	2	(13)	(11)
Autres	37	(48)	(11)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>162</b>	<b>(164)</b>	<b>(2)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>169</b>	<b>(290)</b>	<b>(121)</b>



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Le résultat financier comprend les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence dont les résultats ne sont plus reconnus (cf. Note 4.9.1), les autres charges et produits financiers liés aux opérations de restructuration, les variations de juste valeur des instruments financiers souscrits dans le cadre du

projet de fusion entre GIL, GIDL et GAL (Cf. note 2 Faits marquants), et l'impact positif d'IAS 29 lié à l'hyperinflation.

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti</b>	<b>(137)</b>	<b>(117)</b>
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(138)	(116)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(3)	(2)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	(3)
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	4	4
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	-	-
<b>Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat</b>	<b>51</b>	<b>(2)</b>
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	44	(2)
Résultats réalisés et latents sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction)	7	-
<b>Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dividendes reçus	-	3
Plus (moins-values) de cessions	-	(3)
<b>Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti</b>	<b>(46)</b>	<b>-</b>
Gains et pertes nets de change	(18)	13
Autres profits / charges nets	(13)	(3)
Dotations nettes de reprise	(15)	(10)
<b>Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux</b>	<b>(7)</b>	<b>(2)</b>
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(7)	(2)
<b>Total des autres produits et charges financiers</b>	<b>(53)</b>	<b>(2)</b>
<b>Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat</b>	<b>(139)</b>	<b>(121)</b>
Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres	(1)	57
<b>Total des gains nets (pertes nettes) reconnus directement en capitaux propres</b>	<b>(1)</b>	<b>57</b>

## 9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

### 9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2022	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires	7 823	6 823	1 000	7 818	7 316	502
Emprunts bancaires (i)	1 929	1 290	639	1 761	1 197	564
Obligations locatives	99	88	11	90	81	9
Autres emprunts et dettes assimilées	169	164	5	173	168	5
Intérêts courus non échus	128	-	128	153	-	153
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>10 148</b>	<b>8 365</b>	<b>1 783</b>	<b>9 995</b>	<b>8 762</b>	<b>1 233</b>
Instruments financiers dérivés passif	233	-	233	1	1	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>10 381</b>	<b>8 365</b>	<b>2 016</b>	<b>9 996</b>	<b>8 763</b>	<b>1 233</b>

(i) La part courante des emprunts bancaires intègre des emprunts bancaires des sociétés concessionnaires n'ayant pas respecté les conditions matérielles des conventions de financement (AIG et TAV Tunisia). Un dialogue est toujours maintenu avec les prêteurs et les deux parties s'efforcent de trouver une solution consensuelle.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

La variation des emprunts et dettes financières au 30 Juin 2023 s'établit comme suit :

	Au 31/12/2022	Augmen- tation/sousc- ription*	Rembour- sement*	Variation monétair e	Variation non monétair e	Variation de change	Variation de juste valeur	Variation s de périmètre	Autres variations	Au 30/06/2023
<i>(en millions d'euros)</i>										
Emprunts obligataires	7 818	-	(2)	(2)	-	-	6	-	1	7 823
Emprunts bancaires	1 761	304	(128)	176	-	(12)	-	-	4	1 929
Autres emprunts et dettes assimilées	173	2	(4)	(2)	-	(2)	-	2	(2)	169
<b>Total dettes long terme</b>	<b>9 752</b>	<b>306</b>	<b>(134)</b>	<b>172</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>9 921</b>
Obligations	90	-	(10)	(10)	-	(1)	-	-	22	100
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus</b>	<b>9 842</b>	<b>306</b>	<b>(144)</b>	<b>162</b>	<b>-</b>	<b>(15)</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>10 021</b>
Intérêts courus non échus	153	-	-	-	(20)	(1)	-	-	(4)	128
Instruments financiers dérivés	1	-	-	-	-	-	233	-	(1)	233
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>9 996</b>	<b>306</b>	<b>(144)</b>	<b>162</b>	<b>(20)</b>	<b>(16)</b>	<b>239</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>10 382</b>

\*Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en "Encaissements provenant des emprunts à long terme" et "Remboursement des emprunts à long terme"

L'endettement brut du Groupe ADP a augmenté de 367 millions d'euros sur le premier semestre 2023. Cette hausse s'explique principalement par :

- ◆ La souscription de nouveaux emprunts bancaires pour 304 millions d'euros dont 138 millions d'euros au titre de TAV Ankara ;
- ◆ Le remboursement d'emprunts bancaires pour 128 millions d'euros ;
- ◆ La comptabilisation d'un instrument dérivé passif de 233 millions d'euros au titre d'une option d'achat sur les obligations FCCB mises en place dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL. Concernant les instruments dérivés actifs et passifs, les évaluations sont faites par des experts indépendants en lien avec l'opération décrite en note 2 "Faits marquants" conclues dans le cadre du projet de fusion.



### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

#### 9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2022	Part non courante	Part courante
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>10 381</b>	<b>8 365</b>	<b>2 016</b>	<b>9 996</b>	<b>8 763</b>	<b>1 233</b>
Dette liée à l'option de vente des minoritaires (i)	104	53	51	254	187	67
<b>Endettement financier brut</b>	<b>10 485</b>	<b>8 418</b>	<b>2 067</b>	<b>10 250</b>	<b>8 950</b>	<b>1 300</b>
Instruments financiers dérivés actif (ii)	73	73	-	54	54	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (iii)	2 251	-	2 251	2 631	-	2 631
Liquidités soumises à restriction (iiii)	72	-	72	125	-	125
<b>Endettement financier net</b>	<b>8 089</b>	<b>8 345</b>	<b>(256)</b>	<b>7 440</b>	<b>8 896</b>	<b>(1 456)</b>
<b>Gearing</b>	<b>170%</b>			<b>153%</b>		

(i) principalement GMR

(ii) les instruments financiers dérivés actif concernent principalement des instruments dérivés actifs de taux et l'option de vente sur les obligations FCCB mises en place dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL.

(iii) dont 95 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

(iiii) Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Holding – "les emprunteurs") ont ouvert des comptes dits de "projet" ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHML, dépenses opérationnelles, impôts...).

Concernant les instruments dérivés actifs et passifs, les évaluations sont faites par des experts indépendants en lien avec l'opération décrite en note 2 "Faits marquants" conclues dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL.

#### 9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Devise	Capital restant dû			Valeur comptable au bilan au 30/06/2023	Juste valeur au 30/06/2023 *
		Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans		
Emprunts obligataires	EUR	1 000	2 586	4 237	7 823	7 383
Emprunts bancaires	EUR	451	697	244	1 392	1 545
Emprunts bancaires	USD	184	177	169	530	684
Emprunts bancaires	TRY	4	-	-	4	3
Emprunts bancaires	Autres	1	2	-	3	-
<b>Total</b>		<b>1 640</b>	<b>3 462</b>	<b>4 650</b>	<b>9 752</b>	<b>9 615</b>

\* La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA.



## 9.5 Instruments financiers

### 9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

	Au 30/06/2023	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
		Juste valeur			Coût amorti	Instr. dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading instrument de dette ou dérivés à la JV par résultat **	Instr. de cap. propres - JV par résultat		de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres actifs financiers non courants	1 215	-	23	107	1 035	-	50
Actifs sur contrats	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 113	-	-	-	1 113	-	-
Autres créances***	255	-	-	-	255	-	-
Autres actifs financiers courants	207	-	-	-	207	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 251	2 251	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>5 041</b>	<b>2 251</b>	<b>23</b>	<b>107</b>	<b>2 610</b>	<b>-</b>	<b>50</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	8 365	-	-	-	8 365	-	-
Passifs sur contrats	2	-	-	-	2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	822	-	-	-	822	-	-
Autres dettes et autres passifs non courants***	1 667	-	-	-	1 667	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	2 016	-	233	-	1 783	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>12 872</b>	<b>-</b>	<b>233</b>	<b>-</b>	<b>12 639</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Désignés comme tel à l'origine.

\*\* Désignés comme détenus à des fins de transaction.

\*\*\* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

En Autres actifs financiers non courants, sont inclus des FCCB, options de ventes conclues dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL. Les évaluations sont faites par des experts indépendants en lien avec l'opération décrite en note 2 Faits marquants.

Le Groupe ne comptabilise aucun actif financier à la juste valeur par capitaux propres.

### 9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

#### Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 "Évaluation à la juste valeur" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les valeurs liquidatives sont communiquées par les sociétés de gestion ;
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont calculées sur la base des informations fournies par Reuters ;
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau est utilisé pour les titres participatifs émis par TAV Tunisie.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2023 et 2022 :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<b>Actif</b>					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	107	107	-	107	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	1 124	1 124	-	1 124	-
Clients et comptes rattachés	1 113	1 113	-	1 113	-
Instruments dérivés	73	73	-	50	23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 251	2 251	2 251	-	-
<b>Passif</b>					
Emprunts obligataires	7 823	7 383	-	7 383	-
Emprunts bancaires	1 929	2 232	-	2 232	-
Obligations locatives	99	99	-	99	-
Autres emprunts et dettes assimilées	169	169	-	169	-
Intérêts courus non échus	128	128	-	128	-
Instruments dérivés	233	233	-	-	233
Autres passifs non courants	782	782	-	782	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 350	1 350	-	1 350	-

(en millions d'euros)	Au 31/12/2022		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<b>Actif</b>					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	189	189	-	189	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	542	542	-	542	-
Clients et comptes rattachés	938	938	-	938	-
Instruments dérivés	54	54	-	54	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 631	2 631	2 631	-	-
<b>Passif</b>					
Emprunts obligataires	7 818	7 321	-	7 321	-
Emprunts bancaires	1 761	2 079	-	2 079	-
Obligations locatives	90	90	-	90	-
Autres emprunts et dettes assimilées	173	173	-	148	25
Intérêts courus non échus	153	153	-	153	-
Instruments dérivés	1	1	-	1	-
Autres passifs non courants	960	960	-	960	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 171	1 171	-	1 171	-

### 9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

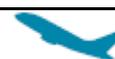
#### Risques de taux

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023			Au 31/12/2022		
	Avant couverture	Après couverture	%	Avant couverture	Après couverture	%
Taux fixe	9 076	9 711	96%	8 930	9 588	96%
Taux variable	1 072	437	4%	1 065	407	4%
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>10 148</b>	<b>10 148</b>	<b>100%</b>	<b>9 995</b>	<b>9 995</b>	<b>100%</b>

Au 30 Juin 2023, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps) pour une juste valeur de 50

millions d'euros à l'actif dans les autres actifs financiers et une juste valeur nulle au passif dans les emprunts et dettes financières.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 30/06/2023	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	14	267	355	635	50
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	(210)	(210)	(210)
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>267</b>	<b>145</b>	<b>425</b>	<b>(160)</b>

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe adossés à son financement à taux variable. Les relations de couverture sont

qualifiées de « couvertures de flux de trésorerie ». Au 30 juin 2023, ces relations de couverture sont portées par les entités : TAV Airports et AIG.

Au 30 juin 2023, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie (ou cash-flow hedge (CFH)) ont les caractéristiques suivantes :

Élément couvert		Instrument de couverture		Ratio de couverture *	Juste valeur au 30/06/2023	Part efficace inscrite en capitaux propres au 30/06/2023
Type	Valeur nominale EUR	Type	Valeur nominale EUR			
<b>TAV Airports</b>						
Emprunts bancaires à taux variable	642	Swap de taux d'intérêt CFH	543	85%	50	(3)
<b>AIG</b>						
Emprunts bancaires à taux variable	92	Swap de taux d'intérêt CFH	92	100%	-	1

\* Rapport entre le nominal des instruments de couverture et celui des éléments couverts

Aucune inefficacité n'a été générée au 30 Juin 2023 par les swaps de taux d'intérêts.

### Risque de change

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Euro	TRY	USD	AED	INR	JOD	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	1 215	892	13	294	6	-	-	10
Actifs sur contrats	-	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 113	943	15	41	2	-	72	40
Autres créances*	255	195	8	4	6	1	3	38
Autres actifs financiers courants	207	67	83	35	-	-	19	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 251	2 013	11	78	4	4	110	31
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>5 041</b>	<b>4 110</b>	<b>130</b>	<b>452</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>204</b>	<b>122</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	8 365	7 892	13	457	-	1	-	2
Passifs sur contrats	2	2	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	822	554	11	16	1	-	208	32
Autres dettes et autres passifs non courants*	1 667	1 467	5	75	15	6	55	44
Emprunts et dettes financières à court terme	2 016	1 767	5	244	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>12 872</b>	<b>11 682</b>	<b>34</b>	<b>792</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>263</b>	<b>78</b>

\* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le rial d'Oman (OMR), le rial saoudien (SAR), le rial Qatarien (QAR) et le tenge Kazakh (KAZ).

Le Groupe est exposé aux variations de la roupie indienne par rapport à l'euro. Une partie du prix d'acquisition des titres du

Groupe indien étant libellé en roupie indienne, une appréciation/dépréciation de la roupie indienne par rapport à l'euro de 10% aurait des impacts positifs/négatifs de 6 millions d'euros sur le résultat avant impôt et de 75 millions d'euros sur les titres mises en équivalence.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 30/06/2023		Au 31/12/2022	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dirham des Emirats Arabes Unis (AED)	0,24950	0,25184	0,25512	0,25888
Peso chilien (CLP)	0,00114	0,00115	0,00110	0,00109
Dinar jordanien (JOD)	1,29379	1,30398	1,32659	1,34120
Roupie indienne (INR)	0,01117	0,01126	0,01134	0,01210
Dollar des États-Unis (USD)	0,91642	0,92502	0,93694	0,95096
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,03552	0,04657	0,05016	0,05755

### Risques de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

	Montant au bilan Au 30/06/2023	Total des échéances contractuelles Au 30/06/2023	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Emprunts obligataires	7 823	7 900	1 000	2 600	4 300
Emprunts bancaires	1 929	1 965	641	872	452
Obligations locatives	99	99	11	88	-
Autres emprunts et dettes assimilées	169	169	5	163	1
Intérêts sur emprunts	128	133	65	7	61
<b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>	<b>10 148</b>	<b>10 266</b>	<b>1 722</b>	<b>3 730</b>	<b>4 814</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	822	822	822	-	-
Passifs sur contrats	2	1	1	-	-
Autres dettes et autres passifs non courants*	1 667	1 667	940	537	190
<b>Dettes en coût amorti</b>	<b>12 639</b>	<b>12 756</b>	<b>3 485</b>	<b>4 267</b>	<b>5 004</b>
Décaissements	-	72	14	28	30
Encaissements	-	(122)	(30)	(53)	(39)
<b>Swaps de couverture</b>	<b>-</b>	<b>(50)</b>	<b>(16)</b>	<b>(25)</b>	<b>(9)</b>
<b>Total</b>	<b>12 639</b>	<b>12 706</b>	<b>3 469</b>	<b>4 242</b>	<b>4 994</b>

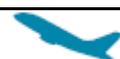
\* Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

### COVENANTS

Les contrats de financement dans le cas des concessions opérées notamment par les sociétés de gestion aéroportuaires du Groupe ADP dont AIG et TAV Airports sont actionnaires comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de certains ratios financiers. En cas de manquement durable, les prêteurs peuvent imposer des conditions de défaut qui peuvent entraîner un recours limité vis-à-vis des actionnaires. Les contrats

assortis de tels engagements représentent 15 % du montant total des emprunts du groupe au 30 Juin 2023.

A cette date, les ratios sont respectés, à l'exception de deux concessions à l'international AIG et TAV Tunisia (cf. note 9.4.1).



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

Les dettes comptabilisées au bilan comprenant des covenants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Dettes au bilan au 30/06/2023	Montant soumis à des covenants	Montant en %
<b>ADP</b>	8 088	188	2%
<b>Extime Duty Free Paris</b>	50	-	0%
<b>Relay@ADP</b>	20	-	0%
<b>AIG</b>	143	143	100%
<b>ADP International Americas</b>	8	-	0%
<b>ID Services</b>	1	-	0%
<b>TAVA</b>	1 538	1 144	74%
TAV Tunisie	234	234	100%
TAV Izmir	187	187	100%
TAV Macedonia	69	69	100%
TAV Bodrum	109	109	100%
TAV Kazakhstan	197	197	100%
Almaty International Airport	183	183	100%
HAVAS	55	25	45%
TAV Ankara	140	140	100%
Autres	364	-	0%
<b>Total</b>	<b>9 847</b>	<b>1 474</b>	<b>15%</b>

### ECHEANCIERS

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	447	26	49	372
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	219	1	-	218
Créances de location financement bailleur	118	3	5	110
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions	2	-	2	-
Autres actifs financiers	455	177	272	6
Clients et comptes rattachés*	1 113	1 113	-	-
Actifs sur contrats	-	1	-	-
Autres créances**	255	255	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>2 609</b>	<b>1 576</b>	<b>328</b>	<b>706</b>

\* Les clients et comptes rattachés comprennent la créance de la DGAC de 405 millions d'euros.

\*\* Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

### Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Instruments de capitaux propres	107	189
Prêts et créances à moins d'un an	1 576	1 350
Prêts et créances à plus d'un an	1 034	425
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 251	2 631
Swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	50	54
<b>Total</b>	<b>5 041</b>	<b>4 649</b>

Des prêts accordés à des participations à l'international ont été dépréciés dans le cadre des tests de dépréciation menés sur les sociétés consolidées par mise en équivalence à hauteur de 266 millions d'euros au titre des exercices précédents et à hauteur de 10 millions d'euros à fin juin 2023 (cf Note 4.9.1).

Le Groupe ADP pourrait être amené à apporter un soutien financier à ces sociétés de gestion aéroportuaires dans lesquelles il est actionnaire. Par ailleurs, en cas d'échec des négociations visant à rééquilibrer la situation de certaines de ses concessions à l'international, le Groupe pourrait être amené à prendre des arbitrages allant jusqu'à se désengager du projet.



## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

### Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Air France	125	109
Easy Jet	12	9
Federal Express Corporation	15	18
Turkish Airlines	16	15
Autres compagnies aériennes	70	46
<b>Sous-total compagnies aériennes</b>	<b>243</b>	<b>197</b>
Direction Générale de l'Aviation Civile	418	368
Autres clients et comptes rattachés	452	373
Autres prêts et créances à moins d'un an	463	412
<b>Total prêts et créances à moins d'un an</b>	<b>1 576</b>	<b>1 350</b>

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	
	Valeur brute	Valeur nette
Créances non échues	984	981
Créances échues :		
depuis 1 à 30 jours	137	132
depuis 31 à 90 jours	59	58
depuis 91 à 180 jours	48	47
depuis 181 à 360 jours	47	13
depuis plus de 360 jours	410	345
<b>Prêts et créances courants (selon échéancier - cf. § risque de liquidité)</b>	<b>1 685</b>	<b>1 576</b>

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

### Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 30 Juin 2023 :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
dérivés : swap de taux	50	-	50	-	-	50
dérivés : swap de change	-	-	-	-	-	-
options de ventes d'instruments financiers détenues	23	-	23	-	-	23
<b>Total des dérivés actif</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73</b>
dérivés : swap de taux	-	-	-	-	-	-
dérivés : swap de change	-	-	-	-	-	-
options d'achats d'instruments financiers accordées	(233)	-	(233)	-	-	(233)
<b>Total des dérivés passif</b>	<b>(233)</b>	<b>-</b>	<b>(233)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(233)</b>



## 9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 30 Juin 2023 et au 31 décembre 2022, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2023	Part non courante	Part courante
<b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>	<b>107</b>	<b>107</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>	<b>1 124</b>	<b>920</b>	<b>204</b>
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	447	421	26
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation)	684	626	58
Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	(237)	(205)	(32)
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	219	218	1
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions*	2	2	-
Autres actifs financiers	456	279	177
<b>Créances de location financement bailleur</b>	<b>118</b>	<b>115</b>	<b>3</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1 422</b>	<b>1 215</b>	<b>207</b>

\* cf. note 6.1.1

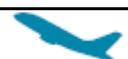
<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2022	Part non courante	Part courante
<b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>	<b>189</b>	<b>189</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>	<b>542</b>	<b>310</b>	<b>232</b>
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	181	153	28
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation)	447	391	56
Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	(266)	(238)	(28)
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	3	-	3
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions	15	4	11
Autres actifs financiers	343	153	190
<b>Créances de location financement bailleur</b>	<b>120</b>	<b>115</b>	<b>5</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>905</b>	<b>668</b>	<b>237</b>

## NOTE 10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de dépréciation d'un écart d'acquisition, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

Au 30 juin 2023, les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à -5 millions d'euros (contre 8 millions d'euros au 30 juin 2022) sont constitués principalement des impacts des provisions pour plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), mesures PACT et RCC (incluant la réforme des retraites).



## NOTE 11 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt de l'ensemble du Groupe le taux d'impôt effectif estimé au 30 juin 2023 (y compris fiscalité différée). Le résultat avant impôt du semestre retenu pour le calcul de la charge d'impôt tient compte des taxes comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC 21 qui sont encourues de façon inégale sur l'exercice. Par ailleurs, le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

### 11.1 Taux d'impôt

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2022, le taux d'impôt courant appliqué au 30 Juin 2023 par le Groupe s'élève à 25% sur les bénéfices taxables des sociétés françaises (25,83% en incluant la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30%).

### 11.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Charge d'impôt exigible	(103)	(34)
Produit/(charge) d'impôt différé	(7)	(25)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(110)</b>	<b>(59)</b>

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

Pour rappel, en 2021, le Groupe d'intégration fiscale a opté pour le dispositif exceptionnel de report en arrière du déficit constaté au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui a été permis par la 1ère loi de finances rectificative (LFR) pour 2021.

Le déficit d'ensemble 2020 a été reporté en totalité sur le bénéfice d'ensemble 2019. Le montant de la créance correspondante s'est élevé à 156 millions d'euros sur la base du taux d'IS applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 (soit 25 %). Cette créance dite de carry-back est imputable sur l'impôt dû au titre des exercices suivants et remboursée, à défaut d'utilisation, à l'issue d'un délai de 5 ans, soit en 2026.

En 2022, le Groupe avait imputé une part de cette créance sur l'impôt sur les sociétés dû. A la clôture, la créance de carry-back placée en report était de 108 millions d'euros.

### 11.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge/produit réel d'impôt se présente ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Résultat net des activités poursuivies	195	168
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	18	6
Charge/(Produit) d'impôt sur les résultats	110	59
<b>Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>323</b>	<b>233</b>
Taux théorique d'imposition en vigueur en France	25,83%	25,83%
<b>(Charge)/Produit d'impôt théorique</b>	<b>(83)</b>	<b>(60)</b>
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat et retenue à la source	-	(3)
Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période	1	2
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(40)	(12)
Variation de taux d'impôt	-	1
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	7	(9)
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	2	1
Mesures d'incitation à l'investissement applicables en Turquie	(1)	4
Ajustements au titre des périodes antérieures	11	18
Impôt additionnel lié au tremblement de terre en Turquie *	(6)	-
Autres ajustements	(1)	(1)
<b>(Charge)/Produit réel d'impôt sur les résultats</b>	<b>(110)</b>	<b>(59)</b>
Taux effectif d'impôt	33,02%	25,51%

\* En 2023, les entreprises turques sont imposées à une taxe complémentaire unique basée sur les résultats fiscaux de 2022 pour financer la reconstruction après les deux séismes survenus en février 2023.

Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

### 11.4 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Montant net*
<b>Au 01/01/2023</b>	<b>42</b>	<b>433</b>	<b>(391)</b>
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	-	(1)	1
Montant porté directement en capitaux propres au titre des variations de juste valeur	1	-	1
Montants comptabilisés au titre de la période	(7)	-	(7)
Ecart de conversion	(2)	(1)	(1)
<b>Au 30/06/2023</b>	<b>34</b>	<b>431</b>	<b>(397)</b>

\* Les montants d'impôt différé actif et passif sont présentés net aux bornes de chaque entité imposable (IAS 12.74).

### 11.5 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
<b>Actifs d'impôt exigible</b>		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	20	109
Autres entités consolidées	11	12
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>121</b>
<b>Passifs d'impôt exigible</b>		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	-	1
Autres entités consolidées	12	14
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>15</b>

Les actifs et passifs éventuels d'impôt sont mentionnés en note 15.

### 11.6 Défis fiscaux reportables non activés

Les principaux déficits reportables non activés ainsi que leur limite d'utilisation dans le temps concernent les sociétés suivantes.

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Prescriptible en N+1	Prescriptible en N+2	Prescriptible en N+3	Prescriptible en N+4	Prescriptible en N+5	Imprescriptible
<b>Total</b>	<b>747</b>	<b>119</b>	<b>98</b>	<b>146</b>	<b>98</b>	<b>186</b>	<b>100</b>

Au 30 juin 2023, le montant des déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 747 millions d'euros. Cette non-activation résulte de la durée légale d'utilisation des pertes fiscales dans les différentes juridictions concernées, combinée aux perspectives de profits tel qu'elles résultent des prévisions à 3-5 ans.

Plusieurs entités du groupe TAV ont bénéficié de la loi d'amnistie fiscale turque n° 7440 couvrant les années 2021 et 2022. En vertu de cette loi, les sociétés qui en bénéficient ne seront pas soumises aux contrôles fiscaux sur ces années une fois qu'elles auront augmenté leurs bases d'imposition pour les années concernées. La loi prévoit que pour 2021, la moitié des pertes fiscales reportables, et pour 2022, la totalité des déficits fiscaux reportables soient supprimés. De ce fait, il n'y a pas d'impact financier sur les entités qui n'ont pas de déficits fiscaux reportables.



## NOTE 12 Trésorerie et flux de trésorerie

### 12.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	694	683
Disponibilités*	1 557	1 948
<b>Trésorerie active</b>	<b>2 251</b>	<b>2 631</b>
Concours bancaires courants**	(2)	(1)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>2 249</b>	<b>2 630</b>

\* dont 95 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

\*\* figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV) libellés en euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe incluses dans les disponibilités correspondent aux comptes

bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

### 12.2 Flux de trésorerie

#### 12.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>444</b>	<b>348</b>
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	393	244
Charges financières nettes hors coût de l'endettement	(21)	17
<b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>	<b>816</b>	<b>609</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(106)</b>	<b>22</b>
Impôts sur le résultat payés	(28)	(11)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	(1)	1
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>681</b>	<b>621</b>

#### ▪ Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	381	269
Résultat des entreprises mises en équivalence	18	6
Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés	1	(1)
Autres	(7)	(30)
<b>Charges (produits) sans effet sur la trésorerie</b>	<b>393</b>	<b>244</b>



Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2023

■ Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Stocks*	(11)	-
Clients et autres débiteurs	(212)	(110)
Fournisseurs et autres créditeurs	117	132
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(106)</b>	<b>22</b>

\* Variation essentiellement liée aux stocks de fuel sur Almaty et à l'inventaire des stocks chez Extime Duty Free Paris.

La variation du poste clients et autres débiteurs concernent principalement ADP SA, Extime Duty Free, AIG et TAV Ankara.

12.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Investissement corporels, incorporels et de placement	(353)	(270)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	(38)	(104)
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(81)	(397)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	10	11
Variation des autres actifs financiers	(472)	(18)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles	2	4
Produits provenant des cessions de participations non consolidées	92	-
Dividendes reçus	61	10
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>	<b>(779)</b>	<b>(764)</b>

La variation des autres actifs financiers inclut le prêt accordé à GMR pour 331 millions d'euros ainsi que le paiement de la redevance initiale 119 millions d'euros à la Direction générale de l'aviation civile turque au titre du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara.

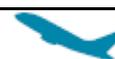
■ Investissements corporels et incorporels

Les investissements réalisés par le Groupe ADP sont classés au sein d'une nomenclature, composée des sept programmes d'investissements suivants :

- **Rénovation et qualité** : Investissements courants visant à rénover le patrimoine, en vue de réduire sa vétusté ou d'en apporter une amélioration qualitative, ainsi que les investissements liés aux commerces ;
- **Développement des capacités** : Investissements visant à accroître la capacité des actifs ;
- **Frais d'études et de suivi de travaux (FEST)** : Frais de conception et de suivi de travaux nécessaires à la réalisation d'un actif ;
- **Développement immobilier** : Investissements visant à développer le foncier côté ville, ainsi que les activités de fret et de maintenance aéronautique ;
- **Restructuration** : Investissements visant à reconfigurer la disposition du patrimoine existant ;
- **Sûreté** : Investissements financés par la taxe d'aéroport, soit principalement les investissements relatifs à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire.
- **Autres**.

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Investissements incorporels	6	(13)	(10)
Investissements corporels et de placement (hors droits d'usage)	6	(340)	(260)
<b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>		<b>(353)</b>	<b>(270)</b>



Le détail de ces investissements par programme s'établit ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Rénovation et qualité	(73)	(58)
Développement des capacités	(73)	(60)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(30)	(24)
Développement immobilier	(69)	(72)
Restructuration	(30)	(13)
Sûreté	(36)	(32)
Autres	(42)	(11)
<b>Total</b>	<b>(353)</b>	<b>(270)</b>

Les principaux investissements au 30 juin 2023 sont les suivants :

- ◆ Pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :
    - Le passage au standard 3 de la salle trieur bagages du terminal 2C ;
    - La mutualisation des installations de tri bagages correspondances courtes par la création d'une installation au standard 3
    - La poursuite des travaux sur la gare pour l'arrivée du CDG Express ;
    - Le projet de canalisation Marne ;
    - Le passage au standard 3 du terminal 2A ;
    - Le passage au standard 3 du terminal 2D ;
    - La réhabilitation de la piste 1 et des taxiways associés ;
  - ◆ Pour l'aéroport de Paris-Orly :
  - La poursuite des travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris, ainsi que de l'esplanade ;
  - La mise en conformité réglementaire du tri bagages d'Orly 4 ;
  - La création d'une nouvelle centrale de froid ;
  - ◆ Pour l'aéroport de Paris - Le Bourget et les aérodromes d'aviation générale, les investissements ont porté principalement sur des affaires de sûreté comme la vidéosurveillance et les clôtures ;
  - ◆ Aéroports de Paris a par ailleurs réalisé au premier semestre 2023 des investissements pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plates-formes, notamment informatiques.
- **Investissements financiers, cessions et acquisitions de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)**

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(81)	(397)

Au 30 juin 2023, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'explique principalement par :

- Le paiement d'un complément de prix relatif à la concession d'Almaty pour un montant de 47 millions d'euros

En 2022, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'expliquait principalement par :

- 375 millions d'euros sur la concession de l'aéroport d'Antalya.

■ **Produits provenant des cessions de participations non consolidées**

Les produits provenant des cessions de participations non consolidées correspondent à la cession de 50% des titres Extime Duty free Paris et Extime Media pour respectivement 81 millions d'euros et 9 millions d'euros.



### 12.2.3 Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement

(en millions d'euros)	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Encaissements provenant des emprunts à long terme	306	340
Remboursement des emprunts à long terme	(134)	(564)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(10)	(10)
Subventions reçues au cours de la période	2	10
Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres	-	(2)
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres	(1)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(309)	-
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales	(8)	(7)
Variation des autres passifs financiers	1	12
Intérêts payés	(162)	(174)
Intérêts reçus	38	(2)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(277)</b>	<b>(397)</b>

#### ▪ Dividendes versés

Le détail des dividendes versés aux actionnaires de la société mère est disponible en note 7.1.5.

#### ▪ Encaissements et remboursements d'emprunt (intérêts compris)

Les encaissements (306 millions d'euros) et remboursements (135 millions d'euros) des emprunts à long terme ainsi que les intérêts payés et reçus au 30 juin 2023 sont détaillés en note 9.4.1.

#### ▪ Variation des autres passifs financiers

La variation des autres passifs financiers correspond principalement à la variation des comptes bancaires en devises soumis à restriction pour 52 millions d'euros compensée par le complément de prix GAL pour -51 millions d'euros (dépôt des tranches 2 à 5 sur un compte séquestre JP Morgan) (cf. note 9.4.2).



## NOTE 13 Informations relatives aux parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- Ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- L'Etat, les établissements publics et les sociétés participations de l'Etat ;
- Et, ses principaux dirigeants et actionnaires

Au 30 juin 2023, les informations relatives aux parties liées sont identiques à celle du 31 décembre 2022 (voir rapport annuel du 31 décembre 2022), à l'exception de la signature d'un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC) de 202 millions d'euros avec une coentreprise formée par TAV Construction et Sera concernant des investissements supplémentaires afin d'augmenter la capacité de l'aéroport d'Ankara Esenboğa Airport. En plus du montant contractuel de l'EPC, il existe un mécanisme d'ajustement des prix jusqu'à 7,5% du montant total de l'EPC.



**NOTE 14 Engagements hors bilan**

**14.1 Engagements donnés et reçus**

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2023	Dont ADP SA	Dont sous groupe TAV	Au 31/12/2022
<b>Engagements hors bilan donnés liés au financement</b>	<b>82</b>	<b>82</b>	-	-
<b>Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles</b>	<b>3 111</b>	<b>708</b>	<b>2 345</b>	<b>2 495</b>
Avals, cautions	1 308	2	1 306	984
DHMI	114	-	114	95
Tunisian Government	16	-	16	16
Saudi Arabian Government	12	-	12	12
Fraport Antalya	873	-	873	687
TAV Ankara	140	-	140	687
TAV Kazakhstan (Almaty)	46	-	46	47
Garanties à première demande	193	155	-	194
CDG Express	150	150	-	150
Engagements d'acquisitions d'immobilisations (dont contrat EPC)*	1 452	413	1 039	1 141
CDG Canalisation Marne	41	41	-	-
ORY rénovation piste 2	26	26	-	-
CDG Salon hospitalités	21	21	-	-
CDG Création tri bagages correspondances	26	26	-	42
ORY P2 ESPLANADE	13	13	-	39
CDG Terminal 2 D et C	27	27	-	42
Contrats EPC	1 039	-	1 039	841
Autres	158	138	-	176
GI CDG Express	138	138	-	133
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>3 193</b>	<b>790</b>	<b>2 345</b>	<b>2 495</b>
<b>Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles</b>	<b>269</b>	<b>164</b>	<b>81</b>	<b>261</b>
Avals, cautions	151	52	81	143
Garanties à première demande	115	109	-	112
Autres	3	3	-	6
<b>Total Engagements reçus</b>	<b>269</b>	<b>164</b>	<b>81</b>	<b>261</b>

\* Les montants à fin 2022 ont été retraités des contrats EPC (engineering, procurement and construction) chez TAV car ils n'étaient pas présentés en engagements hors bilan lors de la publication de décembre 2022.

**AEROPORTS DE PARIS S.A**

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA principalement pour le compte d'ADP International au bénéfice de divers clients de ses filiales.

Par rapport à fin 2022, les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations (300 millions d'euros), sont en hausse de 113 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la reprise des investissements à horizon 2025.

Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des

aérodromes détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

Les autres engagements donnés comprennent principalement le montant des apports en capital à réaliser par Aéroports de Paris SA au titre du financement du projet CDG Express pour un montant de 138 millions d'euros. Ce projet est en effet financé en partie par un contrat de crédit-relais fonds propres qui devra être remboursé à la mise en service par les associés du Gestionnaire d'Infrastructure (GI). Pour rappel, Aéroports de Paris SA détient 33% du GI.

Les autres engagements donnés liés au financement comprennent l'engagement de versements restants sur les fonds d'investissements pour 82 millions d'euros.

Compte tenu des accords signés entre ADP SA, GMR-E, GIL, GIDL & GAL en mars 2023, le Groupe ADP s'engage à échanger ses titres GAL contre des titres GIL si le projet de fusion aboutit. Cette fusion devrait en principe être réalisée sur le premier semestre 2024. Elle n'est toutefois pas certaine car conditionnée notamment à des approbations administratives et des actionnaires des parties prenantes à la fusion.

Si la fusion se réalise, son coût correspondrait à un service de cotation qui serait égal au cumul de la dilution de 3,3% dans l'actif net de GAL (passage de 49% à 45,7% d'intérêts) et de 45,7% de la juste valeur de



l'actif net de GIL hors GAL à la date de fusion. Cet impact ne pourra être connu qu'à la date de fusion.

#### TAV AIRPORTS

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élevaient au 30 Juin 2023 à 1 306 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- Accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque "DHMI" ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie Saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- Issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

#### Principales garanties accordées au DHMI :

- TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI ;

#### Principales garanties accordées à GACA (General Authority of Civil Aviation) en Arabie Saoudite :

Le Groupe est tenu au 30 juin 2023 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 13 millions de dollars (équivalent à 12 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie Saoudite.

#### Principales garanties accordées à OACA (Office de l'aviation Civile et des Aéroports) en Tunisie :

Le Groupe est tenu au 30 Juin 2023 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 9 millions d'euros au ministère de la Propriété de l'Etat et des Affaires foncières ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions d'euros conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec OACA en Tunisie.

#### Principales garanties accordées et reçues par Almaty :

Garantie de réclamation SPA : Cette garantie couvre toute réclamation financière pour la période précédant la livraison du terminal au Groupe. Le Groupe garantit qu'en cas de réclamations financières (telles que des pénalités fiscales, des poursuites judiciaires, etc...), le Groupe est obligé de couvrir cette perte. D'autre part, dans

le cas de telles réclamations, le Groupe a reçu une garantie de performance du vendeur d'un montant de 35 millions de dollars américains pour couvrir ces pertes.

Garantie ENS : Une période de 12 mois est prévue pour résoudre, le cas échéant, les problèmes d'infraction environnementale ou sociale. Si les problèmes ne sont pas résolus dans ce délai, le Groupe sera obligé de refinancer le prêt auprès d'un autre groupe bancaire. Il faut noter que cette situation est très peu probable, étant donné que tous les prêteurs sont des institutions telles que la SFI et la BERD, et que le gouvernement s'est engagé à suivre toutes les politiques environnementales et sociales des prêteurs dans le cadre de l'accord de soutien du gouvernement.

Le Groupe est tenu de financer les déficits de l'AIA à hauteur de 50 millions de dollars américains jusqu'au 30 juin 2025 ou jusqu'à la date d'achèvement financier, selon la dernière éventualité. La date d'achèvement financier est définie comme un taux de couverture de la dette minimum de 1,30 et au moins deux paiements de principal effectués. Le groupe a fourni une lettre de crédit d'un montant de 50 millions de dollars américains pour couvrir cette obligation.

Il existe une garantie d'achèvement EPC. Cette garantie est déclenchée en cas de dépassement des coûts EPC. Il faut noter que le coût EPC est fixé dans le contrat EPC à 197 millions de dollars américains. D'autre part, le Groupe a reçu une garantie de performance de 10% (20 millions de dollars américains) qui couvre les obligations du constructeur dans le cadre du contrat EPC. En outre, le Groupe a reçu une garantie (6 millions de dollars américains) de la part du constructeur.

#### Principales garanties accordées et reçues par Antalya :

Le groupe TAV est tenu de donner une lettre de garantie pour TAV Antalya Yatırım à un montant équivalent à 77 millions d'euros au DHMI. Au 31 décembre 2022, cet engagement a été transféré à TAV Antalya Yatırım.

Le Groupe TAV s'est porté garant de 50% de l'emprunt bancaire utilisé pour le financement du paiement initial pour un montant de 873 millions d'euros.

#### Principales garanties données pour Ankara :

Le groupe TAV a donné une garantie pour 100 % du prêt bancaire utilisé dans le financement du paiement initial pour un montant de 140 millions d'euros.



#### NOTE 15 Passifs éventuels

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le Groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du Groupe, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les principaux litiges et arbitrages présentés ci-après constituent des passifs éventuels.

Un contentieux est pendant devant les tribunaux turcs concernant le taux de retenue à la source appliqué aux dividendes versés par une filiale turque.

Dans le cadre des sanctions du gouvernement des Etats-Unis à l'encontre de la Russie, la Biélorussie et l'Iran, TAV a reçu un courrier, en

janvier 2023, du Bureau de l'Industrie et de la Sécurité Américaine ("BIS"), Office of Export Enforcement (« OEE ») à l'instar d'autres opérateurs d'aéroport en Turquie. Ce dernier rappelait le cadre réglementaire du régime de sanctions applicables aux Etats-Unis notamment en lien avec les Export Administration Regulations (« EAR »), faisait la liste des appareils spécifiquement visés par ledit régime de sanctions (appareils contenant a minima 25% de composants d'origine américaine et exploités par des compagnies aériennes russes, biélorusses et iraniennes) et engageait TAV à évaluer les risques que constitue la fourniture de services aux appareils listés et circulant dans les espaces aériens turques et géorgiens. TAV, en lien avec les autorités turques et le BIS, a évalué ce risque et s'est attachée à prendre les décisions appropriées. Le BIS a indiqué à TAV que ces décisions étaient pertinentes et qu'aucune autre action n'avait à être envisagée.

Suite à la saisine qu'avait fait ADP Ingénierie auprès du parquet pour des faits susceptibles d'être qualifiés d'infractions et potentiellement commis à l'occasion de la conclusion, il y a plus de 10 ans, de contrats relatifs à des projets intervenus en Libye et au Moyen-Orient, ADP Ingénierie, pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires.



## NOTE 16 Événements postérieurs à la clôture

### Cession par TAV Airports d'une partie de sa participation dans l'aéroport de Médine

Le 7 juillet 2023, TAV Airports a signé un accord de cession avec Mada International Holding (Mada) de 24 % du capital de Tibah Airports Development (Tibah), société exploitant de l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite, détenues à part égales par TAV Airports et Mada. Cet accord prévoit que :

- ♦ TAV Airports transférera 24 % des actions de Tibah à Mada pour un montant de 135 millions de dollars américains, amenant la participation de TAV Airports dans Tibah à 26 % (contre 50 % précédemment) ;

- ♦ Dans le cas où le nombre de passagers accueillis à l'aéroport de Médine durant l'année 2023 est inférieur à 8,14 millions de passagers et que la période de force majeure est ainsi prolongée d'une année, le prix de cession sera révisé de 30 millions de dollars, à 165 millions de dollars.
- ♦ A la conclusion de l'opération de cession des actions Tibah, attendue au deuxième semestre 2023, TAV Airports transférera également à Mada 48 % du solde du prêt d'actionnaire octroyé à Tibah par TAV Airports.

Par ailleurs, un nouveau pacte d'actionnaire sera signé avec Mada, conservant la méthode actuelle de gouvernance en co-contrôle de TIBAH.

